

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 21 avril 1982, à 18 h 30

Président : M. Yoshio OKAWA (Japon)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI  
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : Mlle N. NASCIBENE

Australie : M. D.M. SADLEIR  
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. I. SOTIROV  
M. P. POPTCHEV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J. GAUDREAU

Chine : M. TIAN JIN  
M. LIN CHENG  
M. HU XIAODI

Cuba : M. I. SOLA VILA  
M. P. NUNEZ MOSQUERA  
M. A.V. GONZALEZ  
M. A.V. LUIS GARCIA HERNADEZ

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. M.N. FAHMY  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
Mme K. CRITTENBERGER  
Mme M.E. HOINKES  
M. J. MISKEL

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. J. de BEAUSSE  
M. H. COUTHURES

Hongrie : H. I. KOMIVES  
H. C. GOREFFY

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA  
M. I. DAMANIK  
H. B. SIMANJUNTAK  
M. A. BAHRIN

Iran : M. M. J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI  
M. B. CABRAS  
M. C. M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
H. M. TAKAHASHI  
M. K. TANAKA  
M. T. ARAI

Kenya : M. D. D. DON NANJIRA

Maroc : M. S. M. RAHALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mme. Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART  
M. S. O. BOLD

Nigéria : M. G. O. IJEWERE  
M. V. O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. H. AKRAM  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. F. van DONGEN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA  
M. T. STROJWAS

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. L. MIDDLETON Mme J.I. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.J. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. G. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. J. STRUCKA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. Y.K. NAZARKINE M. B.P. PROKOFIEV M. V.V. LOCHTCHININE M. G.V. BERDENNIKOV M. V.A. KROKHA
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. O. AGUILAR PARDO
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA M. OSIL GNOK
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante-treizième séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen des rapports des organes subsidiaires ainsi que celui de son rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Selon la pratique et conformément à l'article 30 de notre règlement intérieur, les membres qui désireraient faire des déclarations sur toute question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire à tout moment.

Avant d'aborder notre programme de travail pour aujourd'hui, je voudrais présenter au Comité, pour adoption, un projet de décision reproduit dans le Document de travail No 67, daté du 21 avril 1982. Il s'agit de la création d'un groupe de travail spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour. A ce propos, je voudrais dire ce qui suit.

Vous vous souviendrez que le petit groupe qui avait été établi pour élaborer un mandat pour un groupe de travail sur une interdiction complète des essais a commencé ses travaux le 19 mars, sous la présidence de mon distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi. Depuis lors, en fait au cours des cinq dernières semaines, les membres de ce groupe ont tout mis en oeuvre pour élaborer un mandat qui soit acceptable pour tous. Notre travail a été long et ardu. Ce matin nos efforts ont été couronnés de succès lorsque nous avons appris que tous les représentants et tous les groupes avaient été en mesure d'accepter le texte que j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre. En présentant ce texte, qui figure dans le Document de travail No 67, je dois mentionner le nom de notre distingué Secrétaire, le Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, qui est venu à notre aide lorsque plusieurs d'entre nous, y compris votre Président, commençaient à perdre espoir. C'est l'Ambassadeur Jaipal qui a sauvé la situation avec les textes que l'on a affectueusement permettez-moi de le dire, baptisés J-1 et J-2. Je tiens à le remercier pour l'insigne service qu'il a rendu à nous tous. Le libellé du texte ne donnera peut-être pas complète satisfaction à toutes les délégations réunies autour de cette table, mais il autorise une certaine souplesse d'interprétation. Le programme de travail réel du groupe de travail fera certainement l'objet de discussions détaillées au sein du groupe lui-même lorsque celui-ci se réunira à nouveau au début de la deuxième moitié de notre session de 1982. Et une fois que les discussions de fond auront commencé et que les délégations auront entrepris, je reprends les termes mêmes du mandat proposé, "d'examiner et de définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires", les délégations trouveront, je pense, qu'il existe de fort nombreuses questions ayant trait à la vérification et au respect. Les délégations seront inévitablement amenées à examiner, ou tout au moins à essayer d'examiner, une gamme de questions tellement large que le futur président de ce groupe de travail aura vraiment une tâche ardue. Mais il s'agit là de notre session d'été. Aujourd'hui, je tiens à exprimer à toutes les délégations réunies autour de cette table mon profond respect pour les efforts considérables qu'elles ont déployés et pour l'esprit de compromis constructif dont tout le monde a fait preuve. Chaque délégation a eu des problèmes, des problèmes difficiles, non seulement de langage mais aussi de fond, voire de principe, et je suis certain qu'elles ont toutes connu des moments d'anxiété, surtout au cours de leurs discussions, ou plutôt de leurs arguments, avec leurs capitales respectives. Elles ont persuadé leurs gouvernements et ont ainsi permis au Comité d'aboutir à un compromis que je considère être à la fois raisonnable

(Le Président)

et honorable. Une fois de plus je rends hommage à toutes les délégations, en particulier à l'Ambassadeur Alessi et à l'Ambassadeur Jaipal pour leurs efforts, et présente au Comité le projet de mandat reproduit dans le Document de travail No 67 1/. Puis-je considérer que ce projet de mandat est approuvé par le Comité ?

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, Son Excellence l'Ambassadeur Sujka, qui fera une déclaration concernant le rapport de son Groupe de travail.

M. SUJKA (Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président, je voudrais informer le Comité du désarmement que le Groupe de travail des armes chimiques s'est réuni de nouveau hier soir pour examiner quelques modifications à apporter à son rapport. Il a ensuite adopté son rapport, compte tenu des amendements ci-après.

Page 1, paragraphe 1, 14ème ligne : Après les mots "armes chimiques" ajouter "(CD/48 et CD/112)".

A la fin du paragraphe 1 ajouter la phrase suivante : "Une liste de tous les documents du Comité du désarmement présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé 'Armes chimiques', ainsi que des documents du Groupe de travail, comprenant des documents de travail et des documents de séance, figure dans l'annexe du présent rapport."

Page 3, paragraphe 8, 11ème ligne : Après les mots "produits chimiques", ajouter ", ainsi qu'aux dispositions concernant la non-implantation d'armes chimiques sur les territoires d'autres Etats".

Paragraphe 8, 14ème ligne : Entre les mots "moyens" et "nationaux", ajouter le mot "techniques".

---

1/ "Dans l'exercice de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation sur le désarmement conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Comité du désarmement décide de créer un groupe de travail spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé 'Interdiction des essais nucléaires'.

Estimant que l'examen en premier lieu de questions particulières pourrait faciliter des progrès vers la négociation d'une interdiction des essais nucléaires, le Comité prie le groupe de travail spécial d'examiner et de définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires.

Le groupe de travail spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1982. Après cela, le Comité prendra une décision au sujet d'activités en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard."

(M. Sujka, Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques)

A la fin du document CD/281, ajouter une annexe énumérant les documents sur les armes chimiques du Comité du désarmement plénier, ainsi que les documents du Groupe de travail.

Monsieur le Président, la liste des documents a été distribuée sous forme de photocopies; au cas où des délégations souhaiteraient y apporter des additions, je suggère qu'elles en informent le secrétariat. Je suis d'avis que, modifié de cette façon, le rapport du Groupe de travail des armes chimiques peut à présent être inclus dans le rapport spécial du Comité du désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, Son Excellence l'Ambassadeur Wegener, qui fera une déclaration concernant le rapport de son Groupe de travail.

M. WEGENER (Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques) (traduit de l'anglais) : Suivant l'exemple du Groupe de travail des armes chimiques, et à la demande de plusieurs délégations, le Groupe de travail spécial des armes radiologiques a tenu aujourd'hui une brève séance supplémentaire pour réexaminer quelques parties du rapport, au cours de laquelle il a rectifié un certain nombre d'erreurs techniques et introduit divers amendements. Permettez-moi de donner lecture des modifications apportées au texte qui nous a été distribué, sous la cote CD/284 (CD/284\* pour la version anglaise). Hier, en présentant le rapport, j'ai donné lecture d'un certain nombre d'amendements, mais je pense que la situation serait plus claire pour les délégations si j'énumérais tous les amendements afin qu'elles les introduisent dans leurs documents et qu'elles contrôlent les modifications précédemment apportées. Le titre devrait être complété comme suit : "Rapport spécial au Comité du désarmement ...". Au paragraphe 4, première ligne, après les mots "Groupe de travail", ajouter "sous la présidence de l'Ambassadeur Imre Kórnives (Hongrie)". Page 2, à la fin du paragraphe 6, remplacer les mots "l'utilisation à des fins hostiles du rayonnement produit par la désintégration de matières radioactives" par "l'utilisation de matières radioactives à des fins hostiles". A la page 3, au paragraphe 16, septième ligne, après le mot "attaques", ajouter une nouvelle phrase ainsi conçue : "Quelques délégations ont expressément réservé leur position au sujet de la compétence du Comité de s'occuper de cette question". A la même page, dans la note de bas de page, première ligne, remplacer les mots "que l'expression" par "qu'aux fins du présent rapport l'expression". Aucun changement à la page 4. A la page 5, le paragraphe 28 a été substantiellement modifié et se lit à présent comme suit : "Selon une opinion largement répandue, le traité devrait entrer en vigueur dès le dépôt des instruments de ratification par un nombre de pays inférieur à celui de 25 dont il avait été question jusque-là, et le nombre de 15 a été suggéré à cet égard; cependant, quelques délégations ont réaffirmé leur position selon laquelle le traité devrait entrer en vigueur lorsqu'il aurait été ratifié par 25 gouvernements, y compris ceux des Etats dotés d'armes nucléaires". Au paragraphe 31, le début de la deuxième phrase doit se lire comme suit : "On a fait observer que des attaques contre de telles installations pourraient éventuellement causer des destructions massives, tandis que des attaques contre certaines autres installations ...". Aux pages 5 et 6, quelques petites additions ont été apportées au paragraphe 32 pour clarifier le texte, et je pense que le plus commode serait que je donne lecture de l'ensemble de ce paragraphe : "Plusieurs délégations ont proposé que l'interdiction d'attaquer des installations nucléaires soit aussi générale que possible.

(M. Wegener, Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)

L'objectif essentiel étant, selon elles, d'empêcher les destructions massives, il ne devrait pas y avoir de distinction entre les installations civiles et les installations militaires. Elles ont estimé également que des destructions massives résulteraient d'attaques lancées contre l'une ou l'autre de ces catégories d'installations. Cependant, à leur avis, la destruction massive n'était pas le seul critère à envisager à ce propos. Elles ont fait valoir qu'un important objectif de l'instrument proposé serait de rétablir la confiance entre les pays en ce qui concerne leurs programmes nucléaires pacifiques. A leur avis, cette confiance avait été sérieusement compromise par l'attaque israélienne contre les installations nucléaires pacifiques d'un pays en développement. Par conséquent, selon elles, l'interdiction devrait s'étendre non seulement aux grandes installations à cycle de combustible nucléaire, mais aussi aux petits réacteurs de recherche et autres installations. Leur exclusion, de l'avis de ces délégations, constituerait une discrimination flagrante contre les pays en développement". La dernière phrase du paragraphe n'est pas modifiée. Au paragraphe 33, quatrième ligne, remplacer les mots "un effet thermique" par "une puissance thermique". Trois lignes plus loin, modifier comme suit le début de la phrase : "A cet égard, ces délégations ont tout particulièrement souligné ...". Au paragraphe 34, au début de la deuxième phrase, ajouter les mots "A leur avis". A la fin du paragraphe 35, ajouter ce qui suit : "La délégation dont le document de travail a été cité dans le paragraphe précédent appelle l'attention sur le fait qu'à cet égard ce document contient également l'affirmation suivante : 'Les difficultés politiques qu'implique une protection d'installations militaires dans un instrument international sont évidentes et il semble donc que de telles installations devraient être exclues d'une convention'". Le paragraphe 36, lui aussi, a dû être modifié et se lit maintenant comme suit : "Toutefois, plusieurs délégations ont dit que des difficultés politiques éventuelles de ce genre ne constituaient pas une raison suffisante pour justifier une interdiction partielle. A leur avis, une telle approche offrirait la possibilité de légitimer des destructions massives dans la conduite de la guerre". Enfin, le Groupe de travail a décidé qu'il convenait de suivre l'exemple des autres groupes de travail et d'ajouter au rapport une liste de tous les documents relatifs aux travaux du Groupe. Le secrétariat s'emploie actuellement à dresser cette liste sur la base des documents disponibles.

Monsieur le Président, j'aimerais appeler votre attention sur un certain chevauchement qui pourrait exister entre les paragraphes 4, 11 et 12 et le nouveau paragraphe à inclure dans le rapport principal du Comité, qui figure dans le Document de travail 58/Rev.2/Corr.2, mais je pense qu'il incombe au secrétariat de prévenir une telle situation, le Groupe ayant manifesté l'opinion qu'il faudrait si possible éviter tout chevauchement de ce genre. Monsieur le Président, j'ai parlé jusqu'ici en ma qualité de Président du Groupe. J'aimerais maintenant évoquer en quelques mots une question liée à mes fonctions de Président. Voici la très brève déclaration dont je vous ai informé à l'avance.

Monsieur le Président, hier soir, à la réunion officieuse qui s'est tenue sous votre présidence, le représentant de l'Union soviétique a fait une déclaration dont voici des extraits d'après l'interprétation anglaise :

"... il y a eu des cas où, malgré la demande adressée avec insistance au Président de l'un des Groupes pour que les situations au sein du Groupe soient rapportées sans distorsion, il y a bien eu distorsion ...".

et plus loin :

"... Si, dans le rapport, la situation au sein du Groupe de travail est présentée d'une façon erronée, et si cette situation est néanmoins réalisée par des méthodes pas tout à fait démocratiques ...".



(ii. Wegener, Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)

Ce sont là, Monsieur le Président, de graves accusations. Ainsi, le Président de l'un des Groupes de travail est accusé devant les membres du Comité d'avoir délibérément introduit des distorsions dans le rapport de son Groupe, et ceci en raison d'un comportement antidémocratique dans l'exercice de ses fonctions. Jamais à ma connaissance des accusations personnelles d'une telle gravité n'ont été formulées à l'égard d'aucun autre représentant au Comité. Si de telles attitudes devenaient coutumières dans nos délibérations, cela risquerait d'avoir des conséquences fort regrettables. Je ne crois donc pas devoir laisser passer sans réagir les déclarations du représentant soviétique.

Nombre de délégations m'ont dit qu'à leur avis ces accusations étaient manifestement lancées contre moi. Cela appelle des éclaircissements et je voudrais donc vous prier, Monsieur le Président, de demander au représentant soviétique les explications voulues. S'il apparaît que je suis effectivement le Président de Groupe de travail visé, je m'attendrai à ce que ses excuses figurent dans le compte rendu de la présente séance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques de sa déclaration. Je dirai que si, en tant que Président du Comité, j'ai été accusé d'être trop autoritaire, j'ai également été accusé d'être trop démocratique. Je pense que les fonctions mêmes d'un Président comportent de tels risques. C'est le sort d'un Président d'être accusé de toutes sortes de choses. J'ose espérer que cette question ne nous occupera pas indûment.

Les rapports révisés des Groupes de travail des armes chimiques et des armes radiologiques seront publiés ultérieurement par le secrétariat. En attendant, je considérerai que le Comité est prêt à adopter les rapports des quatre Groupes de travail du Comité contenus, respectivement, dans les documents CD/281 tel qu'il a été modifié pour le Groupe de travail spécial des armes chimiques, CD/283 pour le Groupe de travail spécial sur un Programme global du désarmement, CD/284 tel qu'il a été modifié pour le Groupe de travail spécial des armes radiologiques et CD/285 pour le Groupe de travail spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. En l'absence d'objections, je considérerai que le Comité adopte les rapports de ces quatre Groupes de travail.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je aborder maintenant le Document de travail No 58/Rev.2 et les Documents de travail No 58/Rev.2/Corr.1 et 2 contenant le projet de rapport spécial du Comité à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Puis-je considérer que le Comité est prêt à adopter ce projet de rapport spécial ? Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Sont inscrites aujourd'hui sur la liste des orateurs les délégations des 17 pays suivants : Canada, Belgique, États-Unis d'Amérique, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Suède, République démocratique allemande, Japon, Nigéria, Inde, Sri Lanka, Venezuela, Ethiopie, Kenya, Chine et Mexique. Je donne la parole au premier orateur inscrit sur la liste, le représentant du Canada, Son Excellence l'Ambassadeur McPhail.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation admire réellement la façon dont vous avez dirigé les travaux du Comité en ces difficiles journées qui terminent la première moitié de la session. Je voudrais évaluer en termes généraux les travaux du Comité du désarmement dans l'optique de la prochaine session extraordinaire et formuler certaines observations sur quelques thèmes particuliers.

Le Comité est sur le point d'ajourner ses travaux, et quand il reprendra sa session de 1982, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement aura pris fin. Il n'est pas difficile de dire quelles seront alors nos préoccupations. Elles seront celles de la deuxième session extraordinaire. Toutefois, le Comité est investi d'une responsabilité unique, celle de négocier. A ses sessions extraordinaires, l'Assemblée ne négocie pas, et n'a pas le pouvoir de le faire. La session extraordinaire n'est pas non plus une réunion de négociation. Examinons donc dans ce contexte les résultats obtenus par le Comité en fonction de ses responsabilités.

Chacun sans doute reconnaît que les résultats obtenus depuis la création du Comité en 1978 à l'issue de la première session extraordinaire ne donnent pas une satisfaction sans mélange. Il ne semble pas exister de commune mesure entre l'extension des travaux du Comité, qui tient de plus en plus de réunions (dont le Secrétariat nous fournit d'excellents comptes rendus), et les résultats obtenus. Les débats de procédure nous prennent beaucoup de temps et l'on peut se demander si, dans certains cas, l'objectif fondamental des groupes de travail, qui est de négocier, ne risque pas de passer au second plan, les membres de ces groupes tendent de plus en plus à lire des déclarations préparées.

Cependant, le plus gros problème qui se pose au Comité ne résulte-t-il pas de l'absence fréquente de véritable dynamisme dans les négociations ? Ce dynamisme n'existe que si les parties aux négociations consentent à s'accorder des concessions en vue de parvenir à un objectif mutuellement convenu.

Des exigences et exhortations sont fréquemment adressées au Comité, mais sont-elles en rapport avec de plus vastes arrangements ? Contribuent-elles au progrès par la négociation ? Par exemple, tous ceux qui ont cherché à limiter l'étendue des zones exposées au risque nucléaire et à garantir la protection des installations nucléaires - objectifs qui sont communs à tous - sont-ils disposés à s'engager concrètement en ce qui concerne le contrôle futur du potentiel d'armements nucléaires ?

Par ailleurs, les grandes déclarations de ceux qui s'affirment disposés à négocier n'ont pas toujours été suivies de contributions réelles au processus de négociation. Par exemple, l'intérêt que présente au regard des objectifs du traité proposé le débat relatif aux déterminations de la toxicité des précurseurs d'armes chimiques ordinaires, est problématique. L'incapacité du Groupe des sismologues de parvenir à un accord sur un rapport intérimaire élargi constitue un sujet de préoccupation. Ainsi, la bonne volonté déclarée et les résultats effectivement obtenus sont loin de coïncider.

Cependant, le Comité du désarmement ne peut aller ni plus loin ni plus vite que la situation internationale ne le permet. Si les progrès relatifs aux questions fondamentales ont été lents, c'est en grande partie parce que l'atmosphère internationale n'a pas permis qu'il en soit autrement.

(M. McPhail, Canada)

J'ai commencé par certains éléments négatifs du travail du Comité. Globalement, ils conduisent tous à une même conclusion : depuis que le Comité a été créé, il n'a pas pu produire un seul accord sur une seule question relative à la limitation des armements et au désarmement. Mais cela doit-il être le seul attendu de notre jugement ? Je crois que non, car en dépit de ses insuffisances le Comité demeure le seul organe multilatéral de négociation en matière de limitation des armements et de désarmement. A coup sûr, s'il n'existait pas, il faudrait le créer; s'il était dissous, il faudrait le remplacer. Ainsi, nous devons juger la valeur du Comité du désarmement en fonction non pas tellement de ce qu'il a accompli, mais de ce qu'il peut accomplir, une fois remplies les conditions nécessaires. Dans une telle optique, certains signes encourageants peuvent d'ores et déjà être observés.

D'abord la création des groupes de travail du Comité. Ces groupes conservent leur potentiel comme organes opérationnels de négociations concrètes sur des mesures de limitation des armements, dans la mesure où la question est mûre et le moment opportun. Le Groupe de travail des armes chimiques qui, avec son mandat élargi, continue de progresser effectivement vers la conclusion d'un traité sur les armes chimiques, en est une excellente illustration.

Le second signe est la création de ce qu'on est convenu d'appeler les "organes subsidiaires", ainsi que d'autres formes d'action collective. J'ai noté que le Groupe des sismologues avait rencontré des difficultés, mais il a aussi remporté des succès, et c'est incontestablement sur la base de ces derniers que nous devons construire. De même, les réalisations pratiques enregistrées au cours des "séances concentrées" sur les armes chimiques ont permis au Comité de porter son attention sur des questions techniques importantes du point de vue de la conclusion éventuelle d'un traité. Ces séances se sont révélées précieuses, notamment parce que les questions de principe posées par diverses délégations ont souvent cédé le pas aux diverses questions concrètes qui doivent nécessairement être réglées avant la mise en oeuvre effective d'un traité, et à cet égard le débat a été remplacé par la discussion.

Le troisième signe est l'aptitude qu'a manifestée le Comité de s'engager vers des options utiles. Un groupe de travail chargé de certains aspects d'un traité d'interdiction complète des essais devrait être prochainement créé. D'ores et déjà, les discussions officieuses relatives au mandat du groupe de travail ont amené le Comité à adopter une approche plus systématique à l'égard de ce problème critique. Dans un proche avenir, d'autres groupes de travail responsables chacun d'aspects spécifiques des questions intéressant le Comité seront sans doute aussi créés.

Telles sont les considérations qui nous viennent à l'esprit lorsque nous réfléchissons sur les relations qui doivent exister entre le Comité du désarmement et la deuxième session extraordinaire. Certains disent que le rapport spécial du Comité devrait faire le point des activités passées et des résultats obtenus et distribuer louanges et blâmes en conséquence. Tel ne peut être notre avis. Il est peu probable qu'un consensus puisse être réalisé sur ce que sont précisément les insuffisances du Comité. Nous ne pensons pas non plus souhaitable de nous attarder sur le passé; nous préférons plutôt aller de l'avant sur la base de ce qui a été accompli - et qui vraiment devrait être consigné dans le rapport spécial.

J'ai mentionné des signes prometteurs, ainsi que certains aspects négatifs du travail du Comité, dans le contexte de la deuxième session extraordinaire qui, pour beaucoup, est le point de convergence des activités du Comité depuis quelque temps.

(M. McPhail, Canada)

De gros efforts et en fait beaucoup d'ingéniosité ont été consacrés à l'établissement d'un Programme global de désarmement. Il apparaît aujourd'hui évident qu'aucun accord n'a été possible sur un certain nombre de points fondamentaux, et les travaux relatifs au Programme doivent donc être repris en main par l'Assemblée elle-même à sa session extraordinaire. La question du calendrier demeure la question la plus difficile à résoudre, et l'on peut même se demander si elle peut réellement être résolue. En dernière analyse, la question n'est-elle pas en fait quelque peu artificielle ? Il est certain que les Etats ne mèneront des négociations sur les questions énumérées dans le projet de Programme global que le jour où leur propre évaluation de leurs intérêts nationaux de sécurité leur permettra de le faire, pour autant qu'elle le leur permette. Aucun Programme global de désarmement faisant abstraction de cet état de choses n'a de chances d'obtenir un consensus, ni au Comité ni à la session extraordinaire.

A mon avis, l'heure est aujourd'hui à la franchise. Quel effet le Programme global aura-t-il sur le travail du Comité ? Le Programme global demeure essentiellement, quelle qu'en soit la description, un ordre du jour de négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Mais le Comité a son propre ordre du jour, qui continuera de régir ses travaux après la session extraordinaire. Il sera donc d'autant plus important de se concentrer sur ce qui est concret et réalisable lorsque le Comité reprendra sa session. Certes, les déclarations inspirées ont leur place dans nos travaux et, en fait, chacun espère que la deuxième session extraordinaire fournira à la communauté mondiale une telle inspiration, mais le Comité se doit de traiter des questions concrètes, pratiques et négociables. La négociation n'est jamais vraiment facile, et oblige à se préoccuper du détail et à conclure des compromis - et ce n'est pas là réellement la substance dont sont faites les sessions extraordinaires.

Bref, nous ne pouvons attendre de la session extraordinaire qu'elle résolve les problèmes dont traite le Comité, car elle ne les résoudra pas, et les questions concrètes auxquelles le Comité est confronté seront toujours présentes à l'issue de la deuxième session extraordinaire.

L'une de ces grandes questions concrètes est celle de la vérification. La vérification est l'un des thèmes de la présente session, peut-être même le principal. Dans les aspects du travail du Comité où les espoirs sont les plus grands, par exemple dans le domaine des armes chimiques, le problème de la vérification passe au premier plan. Les réalisations du Comité du désarmement résultant des activités du Groupe des sismologues concernent essentiellement le domaine de la vérification. Le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais devra s'occuper de la vérification. D'autre part, l'un des problèmes inhérents à la réalisation d'une garantie de sécurité négative mutuellement satisfaisante et universelle est que, de par sa nature même, une telle garantie est invérifiable : elle concerne non pas des armements, mais des intentions. Peut-être la leçon de la vérification n'a-t-elle été apprise que récemment. Beaucoup de gens ont dit que la vérification ne constitue pas un manque de confiance, mais qu'elle renforce la confiance. Dans le passé, des traités dépourvus de clauses de vérification ont été conclus, et l'histoire a fait ressortir leur faiblesse. Des traités absolument invérifiables ont été signés, comme le Pacte Briand-Kellog qui mettait la guerre hors la loi. C'est cette expérience historique qui préoccupe de nombreux pays lorsqu'ils discutent des propositions qui ne peuvent pas être vérifiées. A leur avis, qui est d'ailleurs le nôtre, la loi n'est la loi que si elle est acceptée - et que si son application est assurée, dans le cas d'un accord international sur la limitation des armements et le désarmement, par la vérification.

(M. McPhail, Canada)

Tout à l'heure, j'ai relevé trois signes positifs dans l'activité du Comité; il en est un quatrième. Le Comité a cessé de discuter de la vérification en tant que principe abstrait et s'occupe maintenant des moyens de la réaliser. Les vues diffèrent mais peut-être pas autant qu'auparavant, et des solutions sont en vue, sinon à portée de la main.

La résolution des problèmes de vérification est rarement une affaire exaltante. Mais elle est toujours essentielle. Il est évident que l'Assemblée ne peut pas s'en charger à sa deuxième session extraordinaire. Par contre, nous pouvons et devons nous en occuper.

Certains, tout en donnant leur accord de principe à la vérification, craignent que l'insistance sur une vérification absolue, ou quelque chose de semblable, ne soit un moyen d'éviter des progrès dans d'autres domaines concrets de la limitation des armements et du désarmement. Il est facile d'admettre cette préoccupation. C'est pourquoi nous estimons de notre devoir de rechercher des mesures de vérification adéquates et mutuellement acceptables. Nous sommes sûrs qu'avec de la patience et de la persévérance, cela pourra être fait, même dans des domaines techniquement ardues comme la vérification des armes chimiques. Par ailleurs, aucun accord réellement important ne peut guère être conclu sans clauses de vérification appropriées. Agissons donc en conséquence. Quant à nous, nous soumettrons en temps voulu d'autres suggestions relatives à la vérification, particulièrement dans le domaine des armes chimiques.

Monsieur le Président, nous n'avons ménagé aucun effort pour parvenir à un accord final sur le contenu du rapport spécial à la deuxième session extraordinaire. Au cours de nos travaux, nous avons entendu les vues de certains qui veulent assigner uniquement aux puissances "militairement importantes" ou aux Etats dotés d'armes nucléaires la responsabilité des mesures de limitation des armements, ce qui peut-être implique qu'eux-mêmes demeurent sans reproche et absous de toute responsabilité. Mais est-ce réellement le cas ? Certainement, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit à Genève il y a dix jours, nos responsabilités à cet égard sont collectives.

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la communauté internationale, nous en sommes convaincus, à juste titre je crois, réaffirmera l'utilité et la nécessité du Comité - non pas en raison du travail qu'il a accompli, mais parce qu'aucune autre solution ne s'offre. Le critère ultime de la crédibilité du Comité est son aptitude à progresser vers de véritables mesures de limitation des armements. Quel que soit le résultat de la deuxième session extraordinaire, il reste au Comité à prouver qu'il répond à ce critère; comportons-nous donc en conséquence à la reprise de notre session en juillet prochain.

M. ONKELINX (Belgique) : En cette fin de session de printemps du Comité, je me dois tout d'abord de m'adresser à vous, Monsieur le Président, mais je ne sais si ce qui convient le mieux est de vous féliciter pour la manière dont vous avez présidé les travaux pendant votre présidence ou au contraire de vous plaindre d'avoir dû présider dans des conditions aussi difficiles, dans une période où l'organisation des travaux a été particulièrement ardue nonobstant les efforts remarquables de l'Ambassadeur Jaipal et du Secrétariat, dans une période de discussions de procédure et de complications dont sans doute le Comité ne devrait pas se réjouir et sur lesquels il me semble que nous devrions réfléchir pour l'avenir et nos sessions futures. Mais dans toutes ces difficultés, vous avez confirmé les grandes qualités que nous vous

(M. Onkelinx, Belgique)

connaissions depuis que nous avons le plaisir de travailler ensemble, c'est-à-dire le doigté, le tact, la patience qui était cette fois bien nécessaire et votre finesse diplomatique, et je crois que le Comité devra toujours vous être reconnaissant d'avoir témoigné de ces si brillantes qualités qui, hélas !, à plusieurs reprises ont été mises, et parfois rudement, à l'épreuve.

Monsieur le Président, nous venons, en clôturant la session de printemps du Comité du désarmement, d'adopter notre rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est la perspective de cet important événement qui aura dominé l'ensemble de nos travaux depuis le début de cette année.

L'accord qui vient d'intervenir aujourd'hui au sein du Comité au sujet de la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires constitue un développement particulièrement heureux à cet égard. Nous nous félicitons du succès enregistré à la suite des difficiles négociations relatives à l'élaboration du mandat de ce groupe de travail. Nous sommes aussi particulièrement reconnaissants aux délégations qui ont participé plus directement à ces négociations pour l'esprit de compromis qu'elles ont manifesté. Nous souhaitons maintenant que ce groupe de travail soit rapidement mis en place lorsque le Comité reprendra ses activités après la session extraordinaire.

Dans le cadre de la préparation de la deuxième session extraordinaire, il était normal que nous consacrons la majeure partie de nos activités à l'élaboration d'un Programme global de désarmement, ainsi que le Comité en avait été prié par l'Assemblée générale.

Mon intention n'est pas de tirer des conclusions à propos des résultats qui nous sont présentés par le Groupe de travail.

Ces résultats sont certes très embryonnaires et, devant la multitude de textes non agréés, apparaissent parfois décevants.

Cependant, le rapport du Comité du désarmement ne constitue qu'une étape dans le processus de négociations qui se poursuivra à New York. Nous espérons vivement que les efforts conjugués de nos délégations permettront à ce processus d'aboutir au cours de la prochaine session extraordinaire. Nous devrions donc faire le meilleur usage des quelques atouts dont nous pouvons disposer actuellement.

Le premier de ceux-ci est le climat de la négociation. L'expérience du groupe officieux qui a été animé par la délégation du Pakistan a démontré qu'il était possible de progresser. D'ores et déjà, la présentation du chapitre relatif aux mesures a été sensiblement améliorée. Il serait regrettable que ces résultats - aussi fragmentaires soient-ils - soient remis en cause.

Par ailleurs, la structure du Programme global apparaît maintenant de manière plus claire. Les mesures sont en effet articulées en trois phases. A l'intérieur de chacune de celles-ci, des séquences de mesures ont pu être déterminées de manière plus cohérente, essentiellement dans le domaine du désarmement nucléaire et du désarmement classique.

D'autre part, la nécessité de laisser une certaine flexibilité aux parties à la négociation d'accords de désarmement semble mieux comprise. De telles négociations ne peuvent en effet être figées par des schémas trop arbitraires. L'intégration de diverses mesures de désarmement doit pouvoir se réaliser si nécessaire, en fonction des possibilités de la négociation.

(M. Onkelinx, Belgique)

Les textes qui ont été élaborés au sujet des chapitres relatifs aux objectifs et aux principes d'un Programme global de désarmement pourraient faire l'objet d'un accord, sans trop de difficultés. Les efforts dans ce domaine pourraient utilement s'inspirer de ceux qui ont été faits au sujet du chapitre sur les priorités, le seul à être entièrement agréé par nos délégations.

Le chapitre relatif aux mécanismes fait également l'objet d'une large convergence de vues. Il devrait être possible, là aussi, d'harmoniser les textes qui ont été présentés à ce sujet par différents groupes de délégations.

Les efforts de négociations ultérieures à New York devront surtout se concentrer sur les grandes questions conceptuelles qui n'ont pas encore pu être réglées.

Il s'agit essentiellement du cadre chronologique du Programme. Ma délégation estime que ce n'est pas une question insoluble. Des précédents peuvent être trouvés, notamment dans la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie pour le désarmement. D'autre part, s'il ne nous apparaît pas concevable de fixer, ne serait-ce que de manière indicative, une date de clôture d'une phase, nous pensons que les conférences chargées de l'examen de la mise en oeuvre du programme de désarmement, et donc des mesures dans chaque phase, pourraient être convoquées de manière périodique. Une telle périodicité constituerait en soi une caractéristique importante du Programme global de désarmement, par rapport aux documents précédemment adoptés par l'Assemblée générale. En effet, le fait pour les Etats d'accepter a priori de se soumettre à un examen de leur politique en matière de désarmement constituerait une innovation particulièrement significative.

Un autre problème majeur, qui n'a pas encore fait l'objet de discussions approfondies, concerne la nature du Programme global de désarmement. Ma délégation est heureuse de constater que les différentes positions qui ont été exprimées à ce sujet font état d'une flexibilité et d'une disponibilité certaines. Le degré de solennité de l'engagement que prendraient les Etats de mettre en oeuvre le Programme global de désarmement est certes une question sujette à négociation. Cependant, il me semble que, là aussi, une solution acceptable par toutes les parties pourrait être trouvée.

C'est évidemment l'exercice de négociation des différentes mesures qui exigera le plus de temps de la part de nos délégations à New York. La recherche de textes de compromis s'avère indispensable à plus d'un égard. Je voudrais rappeler que sur de nombreux sujets, à propos desquels des vues divergentes continuent d'être exprimées, il existe déjà de tels textes de compromis. Nous ne devrions donc pas nous refuser la possibilité de les utiliser à nouveau dans le Programme global. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les éléments d'un Programme global de désarmement déterminés par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration sur la deuxième Décennie du désarmement devraient encore constituer d'utiles sources d'inspiration pour nos négociations futures.

Enfin, le moment venu, il sera nécessaire de revoir l'organisation de la présentation du Programme global de désarmement. Il faudrait, en effet, éviter dans la mesure du possible des répétitions telles que celles qui ont "encombré" le Document final. Par ailleurs, la question de la vérification n'a pas encore véritablement trouvé sa place dans les structures proposées pour un Programme global de désarmement. Nous ne

(M. Onkelinx, Belgique)

devrions pas hésiter à donner à cette importante question un traitement à part entière et à concevoir un chapitre sur la vérification.

Les autres activités que le Comité du désarmement a menées dans le cadre de groupes de travail n'ont pas pu recevoir à temps la même priorité que le Programme global de désarmement. Des efforts importants leur ont toutefois été consacrés.

Dans le domaine des armes radiologiques, des progrès ont été incontestablement réalisés sur ce que nous appelons maintenant les questions "traditionnelles" relatives à ces armes. Le projet de traité présenté à ce sujet par le Président du Groupe de travail constitue, à nos yeux, un compromis qui devrait constituer une base largement acceptable pour finaliser cette négociation.

Par ailleurs, la question de l'interdiction d'attaques délibérées contre les installations nucléaires a donné lieu à des échanges de vues particulièrement intéressants. Ils ont toutefois démontré la complexité de ce sujet. Ces échanges de vues ont également permis de déterminer un certain nombre d'options de négociation très différentes. Ils se situent dès lors dans une phase encore très préliminaire d'un processus de négociation.

Compte tenu de ces expériences, ma délégation s'interroge sur l'opportunité d'une approche symétrique de ces deux problèmes. Ne pourrait-on dès lors envisager de conclure rapidement la négociation sur la première de ces questions et de s'engager à poursuivre la négociation sur la seconde, dont la nature dépasse le cadre de l'interdiction d'une arme et s'oriente davantage vers la réglementation de la conduite d'hostilités. Le cas échéant, on pourrait envisager la conclusion d'un protocole annexe au traité dit "traditionnel", ainsi que mon collègue de la République fédérale d'Allemagne en a émis l'idée.

A propos des armes chimiques, je tiens surtout à relever le développement positif qu'a constitué l'adoption par le Comité d'un mandat qui permet de négocier une convention. Les travaux de cette session de printemps ont certainement permis de consolider les résultats enregistrés au cours de l'année dernière par le Groupe de travail. Nous devrions nous efforcer de négocier, de manière plus profonde et plus intensive, l'ensemble de ces questions lors de la session d'été. Nous souhaiterions notamment compléter notre contribution à propos de la définition de l'arme chimique, de manière à tenir compte d'un maximum de positions qui ont été exprimées jusqu'à présent. Par ailleurs, nous souhaiterions examiner davantage les impératifs de la vérification d'une convention d'interdiction des armes chimiques. A ce sujet, la Belgique tient à souligner tout l'intérêt qu'elle attache à la proposition présentée par l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni au sujet de l'étude des possibilités de vérification du type "Recover". Cette question a fait l'objet du document CD/271 qui a été déposé récemment au sein du Comité.

La Belgique espère par ailleurs que les discussions qui ont été menées au sujet de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique permettront de déboucher, lors de la deuxième partie de la session de 1982 du Comité, sur des solutions de procédure qui permettraient de traiter de manière plus systématique de cette importante question.



(M. Onkelinx, Belgique)

Monsieur le Président, les résultats de plus de trois années de travaux du Comité du désarmement sont particulièrement limités. Ces derniers mois ont certes permis d'enregistrer un progrès dans la mesure où nos activités ont été davantage orientées sur les thèmes en négociation et ont été moins encombrées par des considérations théoriques ou procédurales.

Toutefois, l'esprit de la négociation semble avoir fait défaut. Dans de trop nombreux domaines, les délégations se sont limitées à figer leurs positions, sans faire l'effort nécessaire de recherche de compromis. Trop souvent aussi des solutions intérimaires ont été rejetées sous prétexte que de telles solutions "ne feraient que saper le climat indispensable à la recherche de solutions adéquates". De telles attitudes, que ce soit notamment à propos des garanties de sécurité ou des armes radiologiques, ne me semblent guère répondre aux exigences du processus de désarmement, c'est-à-dire essentiellement la recherche patiente d'éléments de progrès qui, graduellement, permettront de réaliser des objectifs de plus en plus ambitieux.

Je voudrais ici faire une observation d'ordre général : ma délégation a constaté que tout au long des débats du Comité du désarmement, celui-ci a attaché une importance prédominante au désarmement nucléaire. Je conçois les raisons pour lesquelles la communauté internationale estime que ce problème est prioritaire. Néanmoins, j'ose soumettre pour considération et réflexion le fait que ce sont les guerres menées par des armes conventionnelles qui font des victimes encore journalièrement et qui ont décimé des populations entières au cours de ces dernières décennies. Il me semble que trop peu d'attention est consacrée par le Comité au désarmement conventionnel et que cette lacune devrait être comblée tout en gardant la juste perspective.

Les résultats limités du Comité du désarmement sont aussi, et peut-être surtout, le reflet des situations de tension dans le monde, telles celles qui ont été évoquées au début et à la fin de la présente session. La Belgique espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement constituera une occasion propice pour que les Etats prennent davantage conscience de l'impact que leur conduite peut avoir dans le domaine des négociations de désarmement. Elle souhaite que la deuxième session extraordinaire puisse donner un élan nouveau aux travaux du Comité du désarmement, de manière à ce que nous puissions nous acquitter de façon plus complète de l'importante tâche qui nous a été confiée.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir, et, à vrai dire, plus de plaisir que je ne le pensais hier, que je prends la parole aux derniers moments de notre session. Il ne fait aucun doute que sous votre présidence, nous avons accompli des progrès considérables. Nous avons envers vous une énorme dette de reconnaissance pour votre direction pondérée, mais ferme, et vos avis sages et bienveillants. Grâce, en grande partie, à l'habileté avec laquelle vous avez dirigé nos travaux en avril, nous pouvons maintenant espérer progresser dans des domaines importants lorsque nous reviendrons ici cet été. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour rendre hommage aux éminents services rendus par les Présidents des Groupes de travail, l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan, l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, et l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne. Chacune de ces hautes personnalités a guidé les travaux de son Groupe avec sagesse, intelligence et énergie.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Sur une question particulièrement importante, Monsieur le Président, question à laquelle de nombreuses délégations, et surtout vous-même, votre prédécesseur l'Ambassadeur Alessi et l'Ambassadeur Jaipal, avez consacré de grands et habiles efforts, il semblait voici seulement quelques heures, qu'il ne serait pas possible de progresser. Etant de ceux qui ne désespèrent jamais, j'avais dans ma poche deux séries de conclusions. Nos espoirs se sont réalisés et je suis ravi de sortir aujourd'hui la plus optimiste des deux versions, celle que j'avais le désir fervent de sortir à cette dernière séance plénière de notre session de printemps.

Les années précédentes, les Etats-Unis n'étaient pas disposés à consentir à la création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais. Nous avons ouvertement et franchement exprimé notre position. Cette année encore, au début de la présente session, nous avons formulé de très sérieuses réserves. Cependant, nous comprenons pleinement l'importance que la plupart des autres délégations attachent à la question de l'interdiction complète des essais. Nous avons écouté ceux qui nous demandaient de ne pas entraver l'examen du point 1 de l'ordre du jour et nous avons finalement affiné notre position de façon à pouvoir nous associer à un consensus. Le 11 mars, nous avons indiqué que nous étions prêts à accepter la création d'un groupe de travail qui s'occuperait des questions fondamentalement importantes de la vérification et du respect. Un consensus a été réalisé sur cette base.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur ma satisfaction personnelle, qui est, j'en suis sûr, évidente. Cependant, je voudrais dire que mon Gouvernement s'engage à contribuer à la réalisation de progrès constants au sein du Groupe de travail sur une interdiction complète des essais qui vient d'être établi. Après avoir été si près de créer ce groupe de travail il aurait été vraiment dommage de laisser échapper cette possibilité. Nous avons préféré la voie de l'accommodement et de la coopération à celle de la confrontation. Ce résultat est particulièrement heureux, car l'échec d'un consensus sur la question d'une interdiction complète des essais et le risque évident de tension à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à ce point particulièrement critique pour le Comité du désarmement, auraient à coup sûr compromis gravement notre capacité de régler les importantes questions auxquelles nous serons confrontés à New York.

Je ne voudrais pas laisser l'impression que le point de l'ordre du jour relatif à l'interdiction des essais nucléaires à propos duquel nous avons remporté un succès de dernière minute est le seul au sujet duquel des progrès importants ont été enregistrés à la présente session. Des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines également. Nos progrès sont dus à la volonté de compromis déployée par tous les membres du Comité. C'est cet esprit qui, nous l'espérons, l'emportera à la deuxième session extraordinaire et par la suite, lorsque nous reviendrons à Genève pour reprendre les importants travaux de notre session de 1982.

L'ordre du jour des prochains mois est chargé et exige le maximum d'efforts. Les travaux du Comité ne peuvent se faire dans l'abstrait; ils doivent être envisagés dans le contexte de la situation politique internationale existante. Néanmoins, nous croyons qu'il ne faut pas négliger la possibilité de voir se dessiner une évolution positive sur la scène internationale grâce aux progrès accomplis par le Comité. A cet égard, nous restons optimistes.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je puis maintenant jeter l'autre version de mon discours et que je vous adresse, une fois de plus, mes remerciements les plus sincères.

H. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : La première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement a été marquée par une situation internationale compliquée due aux efforts redoublés des adversaires de la paix, de la détente et du désarmement d'engager le monde dans une spirale qualitativement nouvelle de la course aux armements, particulièrement dans le domaine des armements nucléaires. Les plans de modernisation à long terme des forces nucléaires stratégiques annoncés par l'Administration des Etats-Unis et ses nouvelles doctrines militaires agressives, constituent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales et sapent sérieusement les possibilités d'accomplir des progrès réels dans le domaine des négociations sur le désarmement.

Les pays socialistes ont continué à présenter de nouvelles propositions visant à réactiver les négociations sur le désarmement. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à négocier sur n'importe quelle question sur la base de l'égalité et de la sécurité égale. Ils sont même allés plus loin et ont pris des initiatives unilatérales importantes. A ce sujet, l'initiative de l'URSS, présentée par le Président L. Brejnev le 16 mars dernier, qui tendait à instituer un moratoire unilatéral sur le déploiement des armes nucléaires de moyenne portée dans la partie européenne de l'URSS a été accueillie avec un vif intérêt et beaucoup de satisfaction par toutes les forces éprises de paix.

Les pays socialistes attachaient une importance particulière à la session de printemps du Comité, dans la perspective de l'ouverture prochaine de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les délégations des pays socialistes ont fait tout leur possible pour permettre au Comité de négocier des résultats concrets susceptibles d'être présentés à cette deuxième session extraordinaire.

Malheureusement, à cause de l'approche adoptée par certaines délégations occidentales à l'égard des problèmes fondamentaux du désarmement nucléaire et d'autres points importants de son ordre du jour, le Comité n'a pas été en mesure de parvenir à des résultats concrets.

Ce n'est nullement par hasard que la plupart des délégations ont accordé la priorité la plus élevée à une question d'une importance vitale, celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Il ne fait pas de doute que la poursuite de la course aux armements constitue la menace principale à la paix et à la sécurité internationales. Les pays socialistes représentés au Comité ont toujours appuyé la création d'un groupe de travail approprié qui serait chargé de mener des négociations sur cette question. Outre les documents soumis à cet effet par les pays socialistes les années précédentes, la délégation de la République démocratique allemande a présenté, pendant la première partie de la session de 1982, le document CD/259 qui reflète les vues des pays socialistes concernant le projet de mandat pour un groupe de travail spécial sur cette question, que de nombreux membres du Groupe des 21 ont accueilli avec satisfaction. Toutefois, les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont continué à empêcher un consensus au sujet de la création d'un tel groupe de travail.

En ce qui concerne le problème du désarmement nucléaire, les pays socialistes ont insisté sur la nécessité de prévenir une catastrophe nucléaire et ont appelé l'attention des délégations sur la déclaration pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session. Ils ont également souligné les résultats positifs qui résulteraient d'un engagement de tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser en premier de telles armes.

Avec de nombreux autres Etats, les pays socialistes ont vigoureusement condamné la fabrication d'armes à neutrons entreprise à grande échelle par les Etats-Unis. Les

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

délégations des pays socialistes ont rappelé aux membres du Comité du désarmement que les pays socialistes avaient déjà présenté au Comité, en 1978, un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). Ni cette initiative, ni la proposition des pays socialistes présentée en 1981 sur la nécessité de créer d'urgence un groupe de travail spécial sur la préparation d'une telle convention (CD/219) n'ont recueilli un consensus à cause de l'attitude négative des puissances occidentales. Les pays socialistes regrettent cet état de choses car la fabrication des armes à neutrons abaisse considérablement le seuil de la guerre nucléaire, représente un pas important vers la mise en oeuvre de la doctrine d'une "guerre nucléaire limitée" et leur déploiement ultérieur en Europe aurait pour effet de créer une situation extrêmement dangereuse sur ce continent.

Le groupe de pays socialistes attache une importance particulière à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Ces pays ont toujours considéré que le Comité du désarmement, dans lequel tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés, devrait s'acquitter de ses responsabilités en tant que forum multilatéral unique de négociation et entreprendre des négociations sur cette question. Conjointement avec le Groupe des 21, le groupe de pays socialistes a donc proposé la création d'un groupe de travail spécial à cet effet. Malheureusement, un temps précieux qui aurait pu être consacré à travailler à des négociations par exemple dans le groupe de travail a été perdu à cause de deux Etats dotés d'armes nucléaires qui s'opposaient à la création du groupe en question. Les pays socialistes ont également exprimé leurs vues au sujet du mandat éventuel de ce groupe dans le document CD/259 mentionné ci-dessus.

Les pays socialistes ont aussi étudié avec soin toutes les autres propositions concernant le mandat de ce groupe de travail. Ils ont aussi activement participé aux débats sur une formule possible de compromis à ce sujet. Leur but était de parvenir à un accord sur un mandat qui permettrait au groupe de travail futur de s'occuper de tous les aspects fondamentaux de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et de négocier un traité sur cette question. Comme il est apparu qu'aucun consensus ne pouvait se faire, pour le moment, sur un mandat de caractère aussi global, les pays socialistes, considérant que la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires était une question de la plus haute priorité, ont accepté la création d'un groupe de travail doté d'un mandat de compromis. Ils partent du principe que toute délégation peut soulever au groupe de travail toute question ayant trait à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et que l'examen des questions de vérification ne devrait pas faire obstacle à l'élaboration de l'accord sous tous ses aspects. Les pays socialistes sont également convaincus que les progrès réalisés au groupe de travail trouveront leur expression dans une modification ultérieure appropriée de son mandat.

Les délégations des pays socialistes espèrent également que le groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires ne finira pas dans des discussions abstraites sur la question de la vérification et du respect n'ayant aucun lien avec l'interdiction proprement dite des essais d'armes nucléaires. A ce sujet, elles ont exprimé leur préoccupation devant le changement total de la position des Etats-Unis à l'égard du problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, qui ressort de la déclaration faite au Comité du désarmement, le 9 février, par M. Rostov, qui a informé le Comité que, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, le moment n'était peut-être pas propice pour des négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Les pays socialistes considèrent également comme illogique l'approche des Etats-Unis à l'interdiction des essais nucléaires, qui subordonne les progrès dans ce domaine à des réductions des armements nucléaires tout en s'opposant à l'ouverture de négociations.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Les délégations des pays socialistes restent convaincues que la reprise des négociations trilatérales et leur conclusion fructueuse revêtiraient une importance particulière et rendraient possible l'entrée en vigueur provisoire d'une future interdiction des essais nucléaires avant que les deux autres puissances nucléaires s'y associent.

Les délégations des pays socialistes continuent à travailler activement au sein du groupe de travail des armes chimiques. Elles se sont félicitées que les débats soient entrés dans une nouvelle phase grâce à l'adoption d'un nouveau mandat qui permet au Groupe de travailler au texte de la convention future qu'elles souhaitaient dès les premiers stades des négociations sur cette question. Il y a eu, pendant la première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, un très utile échange de vues, qui a mis en relief les domaines d'entente mutuelle sur un certain nombre d'aspects de fond de la future convention.

Le groupe de pays socialistes continue de maintenir que la convention future ne pourra être efficace que si elle tient compte de tous les progrès récents dans le domaine des armes chimiques. A cet égard, elles partagent entièrement le point de vue exprimé par l'écrasante majorité des délégations que la future convention doit également écarter toute possibilité de fabrication d'armes binaires. Les délégations des pays socialistes ont exprimé leurs vues sur cette question dans le document CD/258, dans lequel ils appellent l'attention des délégations sur la résolution 36/96 B de l'Assemblée générale qui demande à tous les Etats "de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires... sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle".

Les pays socialistes appellent l'attention des délégations sur le projet d'une disposition appropriée de la convention sur les armes chimiques, proposée par la délégation soviétique, concernant la non-implantation, directement ou indirectement, d'armes chimiques sur les territoires d'autres Etats pendant la période d'exécution des engagements relatifs à la destruction des armes chimiques ou à leur conversion à des fins non hostiles.

La question de l'interdiction de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive reste un problème d'une importance primordiale et devrait, de l'avis des pays socialistes, recevoir une attention appropriée dans les travaux du Comité. Ces pays estiment que le moment est venu de créer un groupe de travail spécial d'experts pour s'occuper sérieusement de cette question. Le groupe de pays socialistes considère également que le Comité du désarmement pourrait aider en étudiant des formules appropriées que tous les Etats, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres Etats militairement importants, pourraient utiliser dans leurs déclarations solennelles, identiques quant au fond, condamnant toute action future visant à mettre au point, fabriquer et déployer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, conformément à la résolution 36/89 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le groupe de pays socialistes demande instamment à tous les membres du Comité du désarmement qui sont en mesure de le faire d'envoyer leurs experts aux réunions officieuses que la délégation hongroise a proposées de tenir pendant la deuxième partie de la session de 1982 (CD/261).

La nécessité de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est maintenant devenue une question hautement prioritaire. Les pays socialistes se déclarent satisfaits de ce que ce problème ait été inscrit à l'ordre

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

du jour du Comité du désarmement. Ils estiment que, conformément à la résolution 36/99 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité devrait engager des négociations sur un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. L'approche la plus efficace à cette fin serait de créer, pendant la deuxième partie de la session de 1982, un groupe de travail spécial approprié. Les vues des pays socialistes concernant le mandat d'un tel groupe ont été exprimées dans le document CD/272 présenté par la délégation de la Mongolie.

Les pays socialistes ont accordé toute l'importance voulue à l'élaboration d'un Programme global de désarmement en prévision de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui doit s'ouvrir prochainement. Ils ont activement participé aux travaux dans la tentative de mettre au point des formules mutuellement acceptables qui auraient néanmoins permis de souligner la nécessité d'entamer au plus tôt des négociations sur tous les problèmes urgents de désarmement, en premier lieu dans le domaine du désarmement nucléaire et sur l'élimination du danger d'une guerre nucléaire. C'est avec cet objectif à l'esprit que les pays socialistes ont présenté un document de travail détaillé sur le Programme global de désarmement (CD/245).

Malheureusement, au cours des délibérations du Groupe de travail sur des questions vitales, aucune formule commune n'a pu être adoptée. Le fait même que l'inclusion de la mise en oeuvre d'une interdiction des essais nucléaires dans la première phase du Programme ait été contestée est une source de grave préoccupation. Toutefois, les pays socialistes continueront à tout mettre en oeuvre pour que l'Assemblée générale puisse adopter un programme de nature à donner une impulsion nouvelle aux négociations sur le désarmement et qui aiderait à entamer, dans les délais les plus brefs possibles, des négociations sur toutes les questions prioritaires de désarmement.

En ce qui concerne la question de l'interdiction des armes radiologiques, les pays socialistes constatent avec regret qu'aucun progrès nouveau n'a été réalisé dans ce domaine.

Tout en reconnaissant l'importance de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires civiles, les pays socialistes estiment que les débats qui ont eu lieu à ce sujet jusqu'ici et la complexité des problèmes qui se posent, montrent bien que cette question ne peut pas être résolue dans le cadre d'un traité sur les armes radiologiques.

Une situation compliquée s'est créée au Groupe de travail spécial sur le renforcement des garanties de sécurité au profit des Etats non dotés d'armes nucléaires. Les pays socialistes continuent de soutenir que la façon la plus efficace de garantir les intérêts légitimes de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires serait d'élaborer et de conclure une convention internationale sur cette question. L'ouverture de négociations concrètes à ce sujet représenterait, dans les circonstances actuelles, un pas positif en avant.

Le document CD/256, présenté par les délégations de la Hongrie et de la République démocratique allemande reflète l'opinion de principe des Etats socialistes selon laquelle l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement servirait, entre autres, à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi, la création d'un groupe de travail spécial sur ce sujet a été proposée.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Le groupe de pays socialistes a continué à accorder l'attention requise à la question de l'organisation des travaux du Comité.

Il a présenté, dans le document CD/241, ses vues et propositions spécifiques à ce sujet, surtout sur le processus d'établissement des organes subsidiaires et leurs activités. Les pays socialistes considèrent également qu'il faudrait accroître l'efficacité des travaux du Comité et, tout en présentant leurs propositions à ce sujet, ils ont pris note de toutes les suggestions pertinentes des autres Etats. Ils ont formulé l'opinion que la composition actuelle du Comité satisfait aux exigences d'un organisme multilatéral de négociation à composition limitée. Il serait donc extrêmement prématuré de la modifier de nouveau.

Malgré de nombreuses difficultés et la lenteur des progrès dans les négociations du Comité du désarmement, les pays socialistes se déclarent prêts à contribuer activement à la poursuite de ses travaux, afin que le Comité puisse finalement parvenir à des résultats concrets et tangibles. A cet effet, ils se prononcent pour l'ouverture de la deuxième partie de la session de 1982 aussitôt que possible après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, permettez-moi d'ajouter quelques mots qui se situent généralement tout à fait à la fin des sessions. Mais je pense que nous serons très fatigués à ce moment-là et que toute prolongation de nos délibérations ne serait guère la bienvenue. Or, je ne veux absolument pas que ce que je vais dire soit accueilli par le Comité avec déplaisir et c'est pourquoi je tiens, au nom du Groupe socialiste, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions de Président pendant ce dernier mois de notre session de printemps. Je pourrais certes dire bien davantage, mais permettez-moi de vous exprimer brièvement notre admiration et nos remerciements. Notre reconnaissance va également aux Présidents des Groupes de travail, les Ambassadeurs Sujka, Garcia Robles, Wegener et Ahmad. J'aimerais aussi, au nom du Groupe, exprimer des remerciements au secrétariat de notre Comité, en premier lieu au Représentant spécial du Secrétaire général et ensuite à tous ceux qui nous ont aidés dans nos délibérations, à commencer par les membres du secrétariat, les administrateurs, les interprètes, les traducteurs et tous les fonctionnaires des Nations Unies, de New York comme de Genève, qui ont rendu d'extrêmement précieux services à notre Comité.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) :  
En prenant la parole pour la première fois en séance officielle au mois d'avril, la délégation soviétique voudrait tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité pour le mois en cours, vous exprimer sa satisfaction de vous voir diriger les travaux du Comité et vous en remercier, et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos fonctions pendant les quelques prochains mois. C'est à vous qu'incombera la tâche importante de présenter le rapport du Comité du désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Je voudrais, Monsieur le Président, me déclarer particulièrement satisfait du fait que, sous votre présidence, le Comité est parvenu à prendre une décision au sujet de la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. La délégation soviétique estime que c'est là un tribut de sympathie et de respect au peuple japonais qui a été victime de l'emploi de l'arme atomique en 1945. Puissent les négociations du Comité qui s'engagent sous la présidence du représentant du Japon,

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

aboutir rapidement à un accord sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires par tous les Etats et dans tous les milieux.

La délégation soviétique a pris la parole pour donner son évaluation des résultats de la première partie de la session du Comité du désarmement. Nous ne nous arrêterons pas sur les diverses questions figurant à l'ordre du jour puisque l'Ambassadeur Vejvoda, de Tchécoslovaquie, vient d'en parler de façon magistrale au nom de plusieurs délégations, dont la délégation soviétique.

Tout au long de la session, la majorité - sinon la totalité - des Etats représentés au Comité ont exprimé dans leurs discours une grave préoccupation devant le risque accru de guerre nucléaire, l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement, l'évolution dangereuse de l'ensemble de la conjoncture internationale. Nous partageons cette préoccupation, qui reflète la profonde inquiétude de la communauté internationale tout entière face au danger croissant d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires et devant la nouvelle spirale franchie dans la course aux armements. Dire que la situation internationale actuelle est complexe et critique est peut-être encore un euphémisme. En fait, elle est de nature à susciter une vive inquiétude pour le sort du monde et de l'humanité tout entière. On faisait observer récemment dans une revue que la différence entre les guerres passées et la menace d'une guerre thermonucléaire mondiale tenait au fait que les guerres passées signifiaient la fin d'une époque historique, alors qu'une guerre future marquerait celle de l'humanité tout entière.

Pour nous, la constatation de ce danger n'est pas un motif de découragement et de pessimisme, mais un puissant stimulant pour déployer de nouveaux efforts et prendre de nouvelles décisions en vue de prévenir une guerre nucléaire et de restreindre la course aux armements. A cet égard, nous voudrions souligner à nouveau l'importance de la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention d'une catastrophe nucléaire, qui représente un jalon important sur la voie de l'élimination de la menace d'un conflit nucléaire.

On nous dit souvent que nous avons notre propre idéologie. Certes, nous avons une idéologie et nous croyons à nos idéaux. La pierre angulaire de notre idéologie et de notre politique est la paix, le désarmement et la coopération entre les peuples. En travaillant à l'édification d'une nouvelle société, l'Union soviétique s'est toujours inspirée du principe que la paix, selon les paroles du fondateur de notre Etat, V. I. Lénine, "est un facteur de progrès infiniment supérieur à la guerre...". Il y a 60 ans, la délégation soviétique à la Conférence de Gênes a déclaré qu'elle avait l'intention "de proposer une réduction générale des armements et d'appuyer toute proposition tendant à alléger le fardeau du militarisme". Il y a juste 50 ans, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'Union soviétique a présenté un programme concret de désarmement général et complet. Tels sont les faits historiques. La volonté politique de l'Etat soviétique d'assurer la paix et le désarmement s'est également exprimée maintes fois cette année, notamment au cours de la session du Comité. Dans sa déclaration du 16 mars dernier, L. I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a confirmé sa proposition tendant à réduire dans la proportion des deux tiers les arsenaux d'armes nucléaires tactiques et de moyenne portée se trouvant en Europe et destinées à l'Europe. Les dirigeants soviétiques ont décidé d'appliquer unilatéralement un moratoire sur le déploiement des armes nucléaires de moyenne portée dans la partie européenne de l'URSS. Plusieurs autres propositions ont également été avancées.



(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au seuil de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont maintes fois affirmé qu'ils étaient résolus à contribuer au succès de sa préparation et de sa réalisation. Ce ne sont pas là de simples paroles. Il n'est aucune question concrète de désarmement, qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de notre Comité ou qu'elle se situe dans le cadre de l'ensemble du problème de la limitation de la course aux armements, pour laquelle l'URSS et ses alliés ne sont pas prêts à présenter un programme constructif en vue de sa solution.

Les initiatives soviétiques en matière de politique extérieure, qui sont exposées dans les documents du 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, ainsi que dans plusieurs documents ultérieurs de l'Etat soviétique, sont bien connues des délégations présentes au Comité.

Durant la période qui s'est écoulée entre les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement, notre pays s'est prononcé fermement et à maintes reprises en faveur d'une intensification des travaux dans tous les forums internationaux où se déroulent ou doivent se dérouler des négociations sur la limitation des armements, en particulier de ceux du Comité du désarmement à Genève. Nous avons réaffirmé l'intérêt que nous portons à la reprise de toutes les négociations qui ont été interrompues récemment et notre volonté de contribuer à leur succès. Cela s'applique pleinement aux négociations sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, sur la limitation des ventes et des fournitures d'armes classiques et sur la limitation et la réduction ultérieure des activités militaires dans l'océan Indien, ainsi que sur une série d'autres questions. Nous avons préconisé l'ouverture à bref délai des négociations sur des questions telles que l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et la destruction de leurs stocks, l'interdiction des armes à neutrons et la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement.

Ici même, au Comité, les délégations des pays socialistes se sont efforcées de faire progresser la réalisation d'ententes concrètes sur l'interdiction des armes radiologiques, la renonciation à créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et le renforcement des garanties de sécurité au profit des Etats non nucléaires.

La délégation soviétique constate avec satisfaction que le Comité a accompli un travail important et utile en vue de l'élaboration d'un Programme global de désarmement. Le document établi contient encore toute une série de dispositions sur lesquelles il convient de se mettre d'accord. Néanmoins, il représente dans l'ensemble une base solide pour les travaux futurs qui seront entrepris sur cette question à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'URSS partage pleinement la préoccupation devant l'accroissement des dépenses militaires qui s'effectue au détriment du développement économique et culturel de l'humanité tout entière. Nous sommes prêts à nous entendre au sujet d'une réduction des budgets militaires, soit en pourcentage, soit en valeur absolue, qui s'appliquerait en premier lieu aux Etats disposant d'un potentiel militaire important. Un premier pas dans cette direction pourrait consister à geler les dépenses militaires des Etats. Les propositions concrètes faites par les Etats socialistes sur tous les aspects de cet important problème sont bien connues, et elles restent valables.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation de l'URSS est satisfaite de constater que nos propositions, de même que celles d'autres Etats, concernant la nécessité de prendre des mesures efficaces pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique, ont été accueillies avec intérêt au Comité et ont fait l'objet de débats constructifs. Nous nous proposons d'insister ultérieurement sur la création d'un groupe de travail spécial chargé de cette question.

Les Etats socialistes attachent une importance considérable à l'interdiction à tout jamais d'utiliser des armes nucléaires et à la renonciation par tous les Etats au recours à la force dans leurs relations mutuelles, ainsi qu'à la suppression des bases militaires étrangères et au retrait des forces armées des territoires étrangers.

Telle est, si je puis m'exprimer ainsi, la quintessence de notre position sur les problèmes relatifs à la limitation des armements. Sa pièce maîtresse est la volonté politique inébranlable d'assurer la paix et un désarmement véritable, et nous sommes heureux de constater que les efforts accomplis dans cette direction portent de temps à autre leurs fruits.

Il y a un an, à la tribune du 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, il a été proposé d'organiser une rencontre au plus haut niveau des dirigeants de plusieurs Etats afin d'étudier la possibilité d'assainir la situation internationale et d'empêcher le déclenchement d'une guerre. Cette idée a été accueillie avec sympathie par des millions de personnes dans les pays les plus divers. En ces jours de printemps, la communauté mondiale voit avec une profonde satisfaction que la réalisation de l'initiative en matière de politique étrangère prise par l'Union soviétique en ce qui concerne ses relations avec les Etats-Unis commence à se concrétiser. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, L.I. Brejnev, a confirmé que du côté soviétique, on était prêt à participer à une rencontre soviéto-américaine au plus haut niveau. Il va de soi qu'une telle rencontre exige une préparation approfondie et devrait reposer sur des bases solides et non transitoires.

A propos de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, on ne saurait manquer d'évoquer un autre élément important. Dans le monde entier, nous assistons à l'essor d'un puissant mouvement dirigé contre la guerre, contre les missiles, contre les armes nucléaires. Ce mouvement, comme une délégation l'a fait observer à juste titre au début de la session, constitue un "signe des temps" particulier; il reflète la profonde préoccupation de l'ensemble de la communauté mondiale devant la menace croissante de guerre. Dans ce bâtiment même, ce n'est pas seulement nous qui avons parlé de la nécessité de mettre fin à la course insensée aux armements, mais aussi des représentants de plus de 200 organisations non gouvernementales réunies en conférence à l'occasion de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. En ces jours d'avril, les nombreuses marches pour la paix qui se sont déroulées sur les routes de nombreux Etats européens et autres, démontrent clairement que les peuples veulent la paix. Les participants à ces marches protestaient contre l'absurdité de la capacité de "surextermination" - l'accumulation démentielle de stocks d'armes de destruction massive sous prétexte de renforcer la sécurité. Le Comité est appelé à répondre à cette préoccupation et à cette anxiété de l'opinion mondiale.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A ce propos, je voudrais souligner qu'il ne s'agit pas seulement de la période qui achève de s'écouler entre les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. Rien n'est plus dangereux pour la cause de la paix et de la sécurité internationales que de croire que l'étape actuelle des négociations sur le désarmement ne se distingue en rien de celles qui l'ont précédée. Le perfectionnement des armes est un processus qui s'accélère exponentiellement. Il a fallu 40 000 ans pour que les premiers moyens de guerre primitifs - haches de pierre, lances, arcs et flèches - se transforment en armes blanches; il a fallu encore 10 000 ans pour que les sabres et les épées soient remplacés par les armes à feu. Cinq cents ans plus tard (au cours de la Première guerre mondiale), on voit déjà apparaître les armes chimiques. En 1945 éclatait la première bombe atomique, et en 1952 une bombe à hydrogène. La menace d'une autodestruction nucléaire de la civilisation est une réalité de notre siècle.

En reconnaissant cela nous ne nous abandonnons pas au désespoir et nous ne cherchons à effrayer personne. Au contraire, nous sommes convaincus que la communauté mondiale trouvera en elle-même les forces nécessaires pour mettre fin à la course insensée aux armements. En tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement à composition limitée, le Comité se doit d'être un instrument efficace de désarmement sur le plan pratique. L'accomplissement de cette tâche n'est pas au-dessus de ses forces si nous savons dégager les leçons véritables de l'expérience passée en matière de négociations et si toutes les délégations sont convaincues qu'il n'y a pas d'autre solution raisonnable que le désarmement et la coopération pacifique entre les peuples.

Nous avons déjà exprimé notre grande satisfaction au sujet de la décision prise par le Comité de créer un groupe de travail chargé de procéder à des négociations au titre du premier point de l'ordre du jour. La délégation soviétique souhaiterait faire les observations suivantes à propos de cette décision.

De même que la majorité des autres membres du Comité du désarmement, l'Union soviétique attache une importance exceptionnelle à la conclusion rapide d'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Partant de ce principe, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour faire progresser de façon satisfaisante les négociations sur cette question avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Comme par le passé, nous estimons qu'il est indispensable de reprendre sans délai ces négociations qui ont été interrompues par les pays occidentaux qui y participaient alors que les négociations approchaient de leur fin.

En outre, l'Union soviétique a constamment préconisé et continue de préconiser que soient mises à profits toutes les possibilités du Comité du désarmement de mener à bien des négociations multilatérales en vue de l'arrêt des essais nucléaires dans tous les milieux et de la part de tous ceux qui y procèdent. Compte tenu de cette position de principe, l'Union soviétique a maintes fois appuyé des propositions visant à créer au Comité du désarmement un groupe de travail spécial sur cette question et elle s'est associée au consensus en faveur de la création d'un tel groupe. En approuvant la formule de compromis élaborée pour le mandat de ce groupe, la délégation soviétique part du principe qu'au cours des travaux du groupe, chaque délégation pourra évoquer n'importe quel aspect du problème de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous partons de l'idée que l'examen des questions relatives à la vérification ne doit pas servir à différer l'élaboration d'un accord d'ensemble, comme cela a malheureusement été le cas plus d'une fois dans le passé, et que cet examen ne sera utile que s'il n'est pas artificiellement dissocié du contenu concret de la mesure élaborée dans le domaine de la limitation des armements mais s'effectue en liaison organique avec cette mesure.

Comme on le sait l'accord sur le mandat du groupe n'a été obtenu qu'après des consultations prolongées et complexes. Au cours de ces consultations, les parties ont, bien entendu, présenté des propositions différentes. Les pays socialistes y ont également pris une part active. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du groupe de rédaction et, en particulier, les représentants du groupe de pays socialistes, l'Ambassadeur G. Herder et l'Ambassadeur B. Grinberg.

La formule qu'ils ont proposée pour le mandat du groupe avait pour but d'améliorer ce mandat au maximum et de faire en sorte qu'il facilite véritablement des négociations efficaces en vue de conclure aussi rapidement que possible un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Il est regrettable que certains représentants, à la séance plénière du 20 avril, n'aient pas compris ou n'aient pas voulu comprendre que tel était également le sens fondamental de notre proposition reproduite dans le document CD/287.

En particulier, c'est une déformation complète de notre position que d'affirmer que l'Union soviétique, dans son action à propos du mandat, s'inspire d'un état de confrontation entre les superpuissances. Nous n'avons pas l'intention de polémiquer avec ces délégations. Nous espérons que l'heureuse issue des consultations sur le mandat du groupe constitue la meilleure réponse à leurs attaques hâtives et polémiques.

Pour conclure, je voudrais dire que l'Union soviétique, agissant de concert avec ses alliés et ses amis continuera de marcher au coude à coude aux côtés de ceux qui se prononcent pour des mesures réelles, des mesures efficaces en faveur de la limitation de la course aux armements et du désarmement.

Comme il est d'usage, je voudrais également exprimer ma gratitude à tous les présidents des groupes de travail : les ambassadeurs B. Sujka (République populaire de Pologne), A. García Robles (Mexique), M. Ahmad (Pakistan) et H. Wegener (République fédérale d'Allemagne). Ils ont tous accompli un travail utile et important. Quant à ce qu'à dit à mon adresse le représentant de la République fédérale d'Allemagne, je défère à votre appel, Monsieur le Président, et n'ai pas l'intention d'argumenter sur ce point, considérant que l'incident est clos. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur R. Jaipal, dont vous avez déjà souligné à juste titre la contribution qu'il a apportée à l'élaboration du mandat, le secrétaire adjoint du Comité, M. V. Berasategui, ainsi que tous les secrétaires des groupes de travail, les collaborateurs techniques et les interprètes dont la tâche a été particulièrement lourde ces jours derniers. Je souhaite à tous mes collègues une bonne fin de session du Comité et une préparation fructueuse en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, où nous nous retrouverons vraisemblablement tous.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'abstiendrai de vous présenter une récapitulation des vues de mon pays sur les diverses questions traitées. Mais il me semble justifié de vous donner quelques impressions sur la session.

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

En arrivant ici en janvier, ma délégation comme d'autres, s'attendait à de réels progrès sur plusieurs points de l'ordre du jour, estimant que nous devrions et pourrions avoir quelques résultats concrets à signaler à la session extraordinaire. Grâce au consensus que nous venons de réaliser aujourd'hui sur la création d'un groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, sur la base du mandat J-1 proposé par l'Ambassadeur Jaipal, nous avons maintenant fait au moins un pas important dont nous pouvons rendre compte à l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que le groupe de pays socialistes ait finalement décidé de se rallier à ce consensus et nous nous réjouissons que le Groupe de travail puisse se réunir dès le début de notre session d'été. Toutefois, sur certains autres points de notre ordre du jour, les progrès ont été bien moins importants qu'ils n'auraient dû l'être.

Ma délégation estime, en particulier, que les travaux sur les armes radiologiques ont été décevants. Nous espérons réellement que, sous la direction experte et énergique de l'Ambassadeur Wegener, de sensibles progrès seraient réalisés en vue de la rédaction d'un traité d'interdiction des armes radiologiques. Dans le débat sur les projets d'articles pour ce traité, ma délégation était prête à faire des concessions sur de nombreux points importants. Nous estimions que le projet établi par le Président, bien que non acceptable dans son intégralité, représentait un réel progrès par rapport aux textes précédents et constituait une base satisfaisante pour la poursuite des travaux. Aussi avons-nous été déçus qu'il ne soit pas plus largement appuyé.

Ma délégation avait déjà exprimé des réserves quant à la possibilité de mentionner la prévention d'attaques contre des installations nucléaires civiles dans le texte d'un traité d'interdiction des armes radiologiques. Les discussions sur ce point ont démontré en fait la complexité du problème, et ainsi tendent plutôt à renforcer notre conviction à cet égard. Franchement, nous avons estimé que les suggestions présentées par quelques délégations n'étaient guère en rapport avec les objectifs de base du traité. Nous ne voyons aucune perspective d'aboutir à un accord sur ce point, soit ici soit dans tout autre forum, à moins qu'une plus grande volonté de compromis ne se manifeste dans l'avenir.

Avant d'évoquer brièvement nos travaux de rédaction d'un Programme global de désarmement, je tiens, au nom de ma délégation, à remercier l'Ambassadeur Garcia Roble et à lui faire part de ma reconnaissance pour le dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions délicates de Président du Groupe de travail.

Pour ce qui est du rapport du Groupe de travail reproduit dans le document CD/283 et son annexe, nous avons espéré qu'il serait possible d'aboutir ici à Genève au moins à un schéma d'accord sur les aspects fondamentaux d'un Programme global de désarmement. Nous avons aussi espéré qu'il serait possible de présenter à la session extraordinaire un texte plus concis comportant moins de passages entre crochets. Néanmoins, nous sommes un peu encouragés par les résultats de nos travaux, en particulier des consultations sur le chapitre du Programme consacré aux Mesures, qui ont eu lieu pendant les dernières semaines de la session. En dépit de la lenteur de nos progrès, ces travaux récents permettent d'espérer que la session extraordinaire sera finalement en mesure d'adopter un Programme global de désarmement par consensus. Mais il reste beaucoup à faire d'ici là. A cet égard, ma délégation appuie les propositions déjà présentées et visant à ce que toutes les consultations qui pourraient avoir lieu à propos d'un Programme global de désarmement avant le début de la session extraordinaire portent essentiellement sur les aspects fondamentaux de ce Programme,

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

comme la nature de celui-ci et la question des calendriers. Mais avant de reprendre les discussions à New York, il nous faudra un temps de réflexion sur les résultats obtenus.

J'aborde brièvement la question des armes chimiques. Ma délégation se félicite des progrès accomplis au cours de la présente session par le Groupe de travail présidé par l'Ambassadeur Sujka et accueille avec satisfaction le rapport très objectif qu'il a présenté au Comité. Bien que les travaux de ce Groupe n'aient peut-être pas été aussi intensifs que nous l'aurions souhaité, compte tenu de l'importance de la question, nous estimons que la présentation des projets d'éléments a clarifié les positions des délégations et que nous disposons maintenant d'une base solide pour la poursuite de nos travaux cet été. En juillet, nous aurons la tâche de concilier les opinions divergentes sur certains aspects de la convention sur les armes chimiques. Ma délégation estime qu'à cet effet l'avis d'experts techniques en matière de désarmement sera fort utile et se félicite donc de la décision du Comité de demander au Président du Groupe de travail des armes chimiques de tenir de nouvelles consultations techniques au début du mois d'août. Nous espérons que le champ de ces discussions sera élargi, afin que les experts puissent commencer à examiner les aspects techniques de la vérification du respect d'une convention sur les armes chimiques. C'est là l'unique base sur laquelle il serait possible de progresser.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes très sincères remerciements pour les services exceptionnels que vous avez rendus ce mois au Comité. Nous vous en sommes tous très reconnaissants.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma brève déclaration ne portera aujourd'hui que sur un seul sujet. Certes j'ai été tenté de présenter, comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont fait dans leurs intéressantes déclarations, un aperçu des réalisations du Comité pendant cette session et, en particulier, d'exprimer la satisfaction sincère de ma délégation devant la somme de travail sérieux et constructif accompli dans les quatre groupes de travail sous la direction de leurs compétents et énergiques Présidents. J'aurais certainement aussi fait preuve de négligence si je n'avais associé ma délégation aux expressions de reconnaissance qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, par les orateurs précédents. Mais le relâchement naturel de l'attention, l'impatience de l'auditoire devant l'heure tardive et la longue liste des orateurs, m'ont cependant incité à me concentrer sur le point qui, je l'espère, gravera ce jour dans nos mémoires en raison de l'importance de la décision, peut-être même historique, que nous venons de prendre de créer enfin un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Les représentants de mon pays n'ont jamais hésité à se prononcer vivement contre la course insensée aux armements. Depuis que la Suède est devenue membre il y a vingt ans de la Conférence du Comité du désarmement, qui précédait le Comité du désarmement, elle n'a cessé de préconiser de façon continue et vigoureuse une interdiction complète des essais nucléaires afin de mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Les puissances nucléaires nous effraient en persistant à négliger les risques auxquels elles exposent l'humanité tout entière en continuant d'accumuler des armes nucléaires.

Dans son intervention du 16 février, Mme Thorsson, Sous-Secrétaire d'Etat, a formulé des critiques, en particulier à l'encontre de l'une des superpuissances qui continue à bloquer les efforts du Comité du désarmement pour s'acquitter de ses obligations conformément à son mandat et à son ordre du jour. Lorsque le représentant

(M. Lidgard, Suède)

de cette superpuissance, un mois plus tard, a annoncé un certain changement d'attitude, j'ai eu l'occasion agréable d'exprimer la satisfaction de ma délégation. Le fait que le Comité pourra enfin commencer d'examiner cette question au sein d'un groupe de travail qui est l'organe le plus efficace pour s'acquitter des fonctions du Comité, est un motif d'espoir.

Les négociations qui ont suivi en vue d'élaborer un mandat pour ce groupe de travail se sont révélées, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, longues et ardues, et cela malgré votre direction éclairée et celle de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi. La formule de compromis élaborée par l'Ambassadeur Jaipal et connue sous le nom de "J-1" est certes éloignée de ce que ma propre délégation ou d'autres du Groupe des 21 avaient initialement proposé. Elle l'a néanmoins acceptée, car nous y voyons une ouverture, une possibilité de commencer des travaux concrets sur cette question. "J-1" comporte des lacunes, comme d'ailleurs le mandat initial du Groupe de travail des armes chimiques.

Forts de l'expérience acquise avec ce dernier, nous ne voyons aucune raison pour qu'un travail utile ne puisse être accompli sur une interdiction des essais nucléaires, même avec un mandat aussi limité. Nous sommes convaincus que la puissance de nos arguments mènera tôt ou tard à la conclusion d'un accord sur une interdiction des essais. Nous sommes également convaincus que ce processus pourra être abrégé grâce aux réalisations du prochain groupe de travail.

C'est donc avec une grande surprise et une profonde déception que nous avons vu l'autre superpuissance et ses alliés rejeter cette occasion tout comme le distingué représentant du Brésil dans sa déclaration d'hier, ma délégation avait l'impression que ce comportement cadrerait parfaitement avec cette partie de bras de fer que l'on ne connaît que trop bien dans l'histoire des négociations multilatérales sur le désarmement. Nous étions également prêts à réagir très vigoureusement contre ce mauvais usage du Comité.

Mais, permettez-moi d'exprimer à présent une fois de plus la satisfaction de ma délégation devant le changement d'attitude qui a permis de parvenir à cette décision réellement importante de créer un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires. L'importance réelle de cette décision ne pourra évidemment être évaluée que lorsqu'on connaîtra dans quelle mesure les puissances dotées d'armes nucléaires sont prêtes à participer aux travaux du groupe en y apportant des contributions de fond.

Comme je l'ai déjà dit à l'une de nos réunions officielles, ma délégation a l'intention de soumettre à l'examen du groupe de travail, lorsqu'il se réunira durant notre session d'été, le projet de traité sur une interdiction complète des essais qu'il avait présenté pour la première fois en 1977. Nous ne voyons dans le mandat rien qui puisse empêcher de procéder à un examen complet de ce projet de traité.

Pour conclure, je voudrais dire qu'en raison de la décision prise aujourd'hui, le Comité du désarmement peut attendre avec beaucoup plus de confiance que cela ne paraissait possible hier encore l'évaluation critique de ses travaux à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, l'Ambassadeur Vojvoda, de Tchécoslovaquie, a déjà avec beaucoup de talent, exposé les vues de mon pays concernant notre évaluation des résultats de la session de printemps. J'aimerais donc me borner aujourd'hui à faire quelques observations au sujet de la décision prise par le Comité concernant la création d'un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Comme par le passé, ma délégation, pendant la première partie de cette session du Comité du désarmement, a pris une part active aux efforts déployés pour créer un groupe de travail spécial chargé de négocier un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. C'est dans un esprit de compromis et de coopération que nous nous associons aujourd'hui au consensus sur le mandat préparé par l'Ambassadeur Jaipal et modifié par la délégation mexicaine. Ma délégation pense que ce mandat et le groupe de travail qui sera créé imprimeront un nouvel élan pour l'ouverture de négociations réelles sur une interdiction complète des essais, permettant ainsi au Comité du désarmement de s'acquitter de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation sur le désarmement, comme il est expressément stipulé dans le mandat.

L'acceptation de ce mandat ne change naturellement pas la position de principe de mon pays concernant les négociations sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Cette position a été exposée à plusieurs reprises au Comité et réaffirmée par ma délégation dans ses interventions des 16 et 25 février de cette année.

En ce qui concerne une interdiction complète des essais et d'autres problèmes de limitation des armements et de désarmement, la délégation de la République démocratique allemande continue, comme auparavant, de penser que la nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord concret dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature de l'accord. C'est ce qu'énonce clairement le paragraphe 31 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Compte tenu de ces considérations fondamentales, les dispositions du mandat dont nous sommes saisis autorisent, selon l'interprétation que leur donne ma délégation, l'examen de toutes les questions spécifiques ayant trait à un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et non seulement l'examen des problèmes de vérification et de respect.

En outre, nous pensons que la disposition stipulant que le groupe de travail spécial "tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures" prévoit l'examen de toutes les propositions détaillées concernant l'interdiction complète des essais. Nous prenons donc acte de l'intention formulée par la délégation suédoise de présenter au Groupe de travail son projet de traité de 1977 (CCD/526 et Rev.1).

Les délégations de l'Italie, du Brésil, du Nigéria, de l'Inde et d'autres Etats, comme vous-même, Monsieur le Président, ont donné des interprétations similaires. Nous constatons que personne, même pas la délégation des Etats-Unis, n'a contesté ces interprétations.

Enfin, Monsieur le Président, nous partons de l'hypothèse que la disposition du mandat concernant de nouveaux progrès vers la négociation d'une interdiction des essais nucléaires vise la préparation de négociations effectives. Une première étape dans cette direction pourrait être le présent mandat, qui couvrirait la deuxième partie de notre session cette année. L'an prochain, nous pourrions faire encore un pas de plus en adoptant un mandat plus complet. Les documents CD/259 et CD/181, qui reflètent les positions respectives du Groupe des Etats socialistes et du Groupe des 21, pourraient fournir des directives appropriées pour l'établissement de ce nouveau mandat.



(M. Herder, République démocratique allemande)

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais exprimer l'espoir que toutes les délégations contribueront de façon constructive aux travaux du futur groupe sur une interdiction complète des essais. Nul n'aurait rien à gagner sinon à perdre si le groupe devait s'engager dans des débats abstraits sur des questions de vérification et de respect. Une telle approche, nous le savons par expérience, ne pourrait qu'arrêter tout progrès sur la voie d'une interdiction complète des essais. Cela pourrait être mis à profit par les forces désireuses de créer de nouvelles armes nucléaires pour accroître leurs forces de dissuasion et camoufler leur position véritable à l'égard d'une interdiction complète des essais. Ma délégation, qui est prête à participer activement au groupe de travail, continuera de rejeter avec vigueur toute tentative dans ce sens.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser mes remerciements, ainsi qu'à tous les représentants, et en particulier à ceux qui ont coopéré si étroitement avec moi au groupe de rédaction et dont les activités et l'attitude ont rendu ce résultat possible. J'ai été particulièrement impressionné par ces nombreux représentants et je leur suis reconnaissant de n'avoir jamais, à aucun stade de nos efforts, exprimé le moindre doute concernant le fait objectif que les pays socialistes défendent honnêtement et constamment la cause du désarmement, qu'ils n'ont jamais empêché et n'empêchent pas de progresser en ce sens, mais essaient au contraire de faire de leur mieux pour avancer sur la voie menant à des négociations véritables et à des accords précis sur des mesures efficaces de désarmement.

M. TAKAHASHI (Japon) (traduit de l'anglais) : A la fin de la session de printemps du Comité, je désire parler brièvement du point de l'ordre du jour auquel ma délégation attache le plus d'importance, c'est-à-dire de l'interdiction des essais nucléaires.

Ma délégation se réjouit de la création du groupe de travail spécial relatif à ce point de l'ordre du jour, dont le mandat a été adopté aujourd'hui. Mon gouvernement a toujours considéré la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais comme une mesure de la plus haute priorité dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Bien qu'approuvant les négociations trilatérales sur une interdiction complète des essais, nous n'avons jamais cessé de mettre l'accent sur la nécessité de conclure un tel traité par des négociations véritablement multilatérales au sein du Comité.

Le 23 février dernier, le chef de ma délégation a réitéré notre appel en vue de l'ouverture au sein du Comité de négociations multilatérales visant à parvenir au plus tôt à une interdiction complète des essais. A ce propos, il continuait d'espérer qu'un consensus pourrait se dégager afin de créer un groupe de travail ou un autre organe subsidiaire du Comité pour traiter cette question de la façon la plus efficace et la plus approfondie.

Dans ce contexte, nous avons salué comme une étape importante l'initiative de la délégation des Etats-Unis annoncée par l'Ambassadeur Fields le 11 mars.

Depuis, ma délégation a participé activement à la rédaction d'un mandat possible pour le groupe proposé.

En toute équité, nous avons vu dans ce travail un important geste de compromis de la part de toutes les délégations concernées.

(M. Takahashi, Japon)

En particulier, quelques mois seulement nous séparant de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, ma délégation a estimé, comme de nombreuses autres, que nous devrions tout mettre en oeuvre pour progresser vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Ma délégation a appuyé le projet de mandat, souvent appelé projet "J-1" au sein du Comité, qui contenait les éléments les plus prometteurs pour un consensus possible, même s'il n'était pas pleinement satisfaisant pour tous.

A cet égard, ma délégation se joint à beaucoup d'autres pour remercier le Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, des efforts assidus qu'il a déployés afin d'élaborer ce projet de texte.

Il se peut que le mandat adopté aujourd'hui ne soit pas aussi large ni aussi explicite qu'on aurait pu l'espérer. En fait, il diffère de tous les projets de texte que ma délégation a établis pour l'examen par le groupe de rédaction. C'est le résultat d'un compromis auquel sont parvenus tous les intéressés, mais il constitue un très bon point de départ. Il offre des possibilités pour l'avenir.

En ma qualité de représentant de l'une des délégations qui ont constamment réclamé la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais en tant qu'étape sur la voie du désarmement nucléaire, je tiens à exprimer la détermination de ma délégation de participer activement aux travaux du groupe et de contribuer à l'avancement des activités du Comité durant la prochaine session d'été.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au moment où nous nous apprêtons à clore les travaux de la première moitié de la session de 1982 du Comité du désarmement, je voudrais simplement m'associer à ceux qui vous ont déjà transmis leurs chaleureuses félicitations pour les résultats modestes mais non négligeables enregistrés sous votre experte présidence.

On se souvient qu'au début de ma déclaration en plénière du 8 avril 1982, j'avais dit que pour moi avril est un bon mois, puisque je suis né en avril. Le consensus auquel nous sommes parvenus aujourd'hui au Comité dans le débat interminable sur l'interdiction des essais nucléaires en témoigne, et ma délégation voudrait exprimer sa profonde gratitude au groupe de pays socialistes, qui vient de prouver son esprit de compromis en acceptant un mandat adopté par consensus pour le groupe de travail spécial sur la question inscrite au point 1 de l'ordre du jour du Comité.

Il s'agit là d'une décision importante à bien des égards, non seulement dans le contexte de la marche longue et difficile menant à l'ouverture de négociations multilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires, mais aussi en raison de la nécessité dans laquelle se trouve le Comité de modifier radicalement une situation dans laquelle sa crédibilité en tant que forum multilatéral unique pour les questions de désarmement s'amenuise.

Cette preuve de souplesse de la part des superpuissances constitue, à l'évidence, un pas dans la bonne direction, et ma délégation espère que les négociations que le Comité entamera au cours de la seconde moitié de sa session de 1982 comporteront aussi un examen détaillé des propositions existantes et des idées et initiatives nouvelles permettant de progresser vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

(M. Ijewere, Nigéria)

De l'avis de ma délégation, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait fournir la possibilité d'harmoniser les positions et vues divergentes des Etats, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires. Nous espérons vivement qu'elle ne sera pas le théâtre de débats relevant de la politique de la guerre froide et de la confrontation, car cela aurait sûrement une incidence négative sur les délibérations du Comité au cours de sa session d'été.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues du groupe de rédaction, ceux des autres délégations et l'éminent secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, qui ont tous contribué dans des proportions non négligeables à l'important résultat enregistré. A mon sens, aucun groupe n'est parvenu à atteindre entièrement l'objectif qu'il s'était fixé. Au Groupe des 21, nous nous attendions à ce que la proposition baptisée J-1, mais qui porte maintenant la cote Document de travail No 67, soit plus précise et directe, mais il nous a fallu accepter un retrait important par rapport à l'objectif initial. Je pense aussi que, dans un esprit de "concessions mutuelles", le Groupe des pays occidentaux et le Groupe de pays socialistes ont accepté le Document de travail No 67 à titre de compromis. Ma délégation est heureuse, pour ne pas dire flattée, d'apprendre que notre humble appel et celui d'autres délégations ont eu un effet positif.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Ma délégation se félicite qu'il ait enfin été possible de parvenir à un consensus sur un mandat approprié pour un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous apprécions les efforts infatigables que vous-même, Monsieur le Président, et votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, avez prodigués à cet égard, ainsi que l'esprit de compromis et de souplesse dont ont fait preuve je pense, toutes les délégations, dans les meilleures traditions de notre Comité. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la délégation indienne partage pleinement les sentiments exprimés par vous-même au sujet du rôle essentiel joué par l'Ambassadeur Jaipal pour rendre possible ce compromis. Nous sommes aussi heureux d'apprendre que le groupe des délégations socialistes, après une réflexion attentive, ont fait leur l'interprétation que nous avons donné du mandat adopté. C'était déjà notre point de vue dès le départ, et nous voudrions souligner une fois de plus que les problèmes de vérification et de respect d'une interdiction des essais nucléaires, et en fait n'importe quelle mesure de désarmement, ne sauraient être considérés isolément des problèmes posés par la portée, la durée et l'entrée en vigueur d'une interdiction proposée, sinon tous nos efforts se résumeraient à une entreprise théorique et stérile. Nous estimons que le mandat sur lequel nous nous sommes mis d'accord prend pleinement en considération les trois éléments essentiels sur lesquels ma délégation a insisté dès le début. Ces éléments sont les suivants : en premier lieu, tout mandat de ce type devrait reconnaître le rôle du Comité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation dans le domaine du désarmement, y compris en ce qui concerne une interdiction des essais nucléaires. En second lieu, l'examen des questions relatives à la vérification et au respect ne doit pas exclure l'examen des problèmes relatifs à d'autres aspects d'une interdiction des essais nucléaires, et, en dernier lieu, ce mandat doit aboutir à la rédaction effective d'un traité sur cette question. C'est à ces conditions que nous avons accepté ce mandat, même si notre position actuelle demeure celle définie dans le document CD/181.

Ma délégation voudrait aussi faire une déclaration concernant le rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Ma délégation estime que la distinction faite dans ce rapport entre les armes radiologiques proprement dites et les autres sujets de négociation au Groupe de travail spécial est une distinction artificielle, qui s'écarte du mandat de ce Groupe qui est clair et précis. Le thème sur lequel

(M. Saran, Inde)

portent nos négociations n'est ni plus ni moins qu'un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes radiologiques.

Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour l'achèvement satisfaisant de la première moitié de la session actuelle du Comité. Grâce à votre sagesse, à votre patience et à votre courtoisie nous avons pu conduire le navire à bon port, un jour seulement après la date prévue.

M. JAYAKCDDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : A la fin de cette session, longue et difficile, je voudrais faire quelques observations concernant nos travaux pendant ces trois derniers mois. J'évoquerais deux aspects de ce que nous avons essayé de faire au cours de cette session.

En premier lieu, il existe un large écart entre nos résultats ou notre absence de résultats au sein de ce Comité, et les aspirations et les espoirs de centaines de millions d'êtres humains à l'extérieur. Comme nous le savons, l'opinion publique mondiale espère de plus en plus et à juste titre, depuis la création du Comité, qu'il parviendra, même partiellement, à négocier des accords sur le désarmement susceptibles d'atténuer les inquiétudes exprimées de façon si lucide dans le Document final de la première session extraordinaire. Les gouvernements et les peuples de tous les pays du monde n'ont cessé de faire pression pour que le Comité du désarmement s'efforce d'obtenir des résultats tangibles pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et entamer le processus du désarmement nucléaire. Il y a eu aussi des demandes répétées pour obtenir que des progrès soient réalisés dans la négociation sur d'autres accords de désarmement.

Mais lorsque nous considérons le rapport que nous avons préparé pour la deuxième session extraordinaire, il nous paraît évident, comme le constateront ceux qui en prendront connaissance hors de notre Comité, que très peu de résultats ont été obtenus. Il faut donc nous demander pourquoi nos résultats ont été si limités. Pour nous qui participons aux travaux du Comité, il est évident que ce manque de résultats n'est pas dû à une insuffisance d'efforts ou de persévérance de la part des délégations. Nous avons constaté, je pense, qu'il y a eu à cette session, comme au cours des sessions précédentes, beaucoup de travail intense et sérieux destiné à obtenir des résultats. Le principal facteur limitatif ne tenait pas aux procédures du Comité, ni à sa composition, ni au fait que ses membres n'auraient pas apporté de contribution à ses travaux. La cause de ces difficultés réside ailleurs. Nous avons entendu à maintes reprises que ce qui faisait défaut, c'était la volonté politique de négocier de la part de certains Etats membres, et que tant que cette volonté politique n'existera pas, il sera difficile de parvenir à quelque chose. Les travaux de notre Comité au cours de cette session ont clairement montré qu'il en était effectivement ainsi.

La volonté politique ne peut venir que d'une disposition consciente. C'est donc seulement dans les esprits de ceux qui définissent les politiques que la lutte pour le désarmement pourra être gagnée. En tant que représentants des gouvernements au Comité, nous nous conformons à des instructions fondées sur les politiques que nos gouvernements ont choisi de suivre. Il est donc tout à fait naturel que tant que l'on continuera de s'appuyer sur les théories dépassées de la dissuasion, de la parité et de la supériorité pour préserver la sécurité et sauvegarder la paix, il n'y aura guère de chances de constater un raffermissement de la volonté de progresser vers le désarmement.

(ii. Jayakoddy, Sri Lanka)

Il a toujours été évident que tant que la volonté et les attitudes n'évolueraient pas dans ce sens, il ne serait guère possible de parvenir, dans notre Comité ou ailleurs, à des résultats, en matière de négociations sur le désarmement. Des mesures réduites, limitées et provisoires peuvent évidemment être prises en matière de limitation des armements, mais les mesures plus radicales et essentielles, indispensables pour progresser vers un désarmement nucléaire véritable et vers un désarmement général et complet, ne seront prises que si la volonté et les attitudes évoluent. Dans la situation actuelle, il n'est pas question que les tigres deviennent végétariens, mais nous espérons que d'ici le mois d'août il y aura eu des améliorations dans les esprits et les volontés pour que de véritables négociations sur le désarmement puissent se dérouler au Comité.

En second lieu, j'évoquera le point 1 de notre ordre du jour. Depuis un peu plus de trois ans le désarmement nucléaire est une des principales questions qui préoccupent le Comité. Une priorité élevée a été attribuée à l'interdiction des essais nucléaires. Après de longues tentatives pour s'entendre au sujet de la création d'un groupe de travail doté d'un mandat approprié pour étudier cette question, nous pouvons maintenant espérer disposer d'un tel groupe de travail, avec un mandat qui a été adopté par consensus. A parler franchement, le mandat adopté pour le groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires n'est pas exactement ce qu'espérait ou ce qui souhaitait ma délégation. Mais, avec d'autres Etats membres du Groupe des 21, nous avons toujours été prêts à accepter un mandat qui réponde à nos préoccupations et puisse être adopté par consensus par notre Comité. Ma délégation souhaite vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Alessi, qui a assumé la présidence en mars, et tous les représentants au Comité, ainsi que l'Ambassadeur Jaipal, pour avoir travaillé avec dévouement et de façon très intense en vue de trouver une solution à ce difficile problème. Je voudrais aussi remercier sincèrement toutes les délégations qui se sont montrées très raisonnables et très souples, afin de permettre au Comité d'adopter avant la clôture de cette session une décision de créer un groupe de travail doté d'un mandat acceptable. J'estime qu'en tenant compte de votre déclaration d'aujourd'hui et de toutes les explications, interprétations et définitions qui ont été fournies, il existe une possibilité réelle d'entreprendre, sur la base de ce mandat, des travaux qui pourraient aboutir à un traité d'interdiction complète des essais.

En conclusion, je voudrais dire que nous souhaitions obtenir des résultats plus tangibles au cours de cette session, mais que tel n'a pas été le cas. Nous espérons que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement donnera une impulsion nouvelle et qu'elle permettra au Comité d'enregistrer des succès plus considérables à sa session d'été.

Je voudrais m'associer à tous les représentants qui m'ont précédé et qui vous ont remercié, Monsieur le Président, pour la précieuse contribution que vous avez apportée cette année en accélérant les travaux du Comité et en obtenant un certain degré de consensus dans nos travaux. Votre patience et vos conseils ont joué un rôle essentiel dans les succès limités que nous avons pu réaliser au Comité.

M. RODRIGUEZ ELVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Comité en ce mois d'avril. Si nous avons demandé notre inscription sur la liste des orateurs d'aujourd'hui, c'est parce que le Comité du désarmement vient de prendre une décision très importante.

(ii. Rodriguez Navarro, Venezuela)

Il a créé et investi d'un mandat acceptable pour tous ses membres un groupe de travail sur le point 1 de l'ordre du jour du Comité, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Ma délégation se réjouit qu'une telle décision ait pu être prise, et vous félicite, ainsi que l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, pour la maîtrise avec laquelle ont été conduites les négociations qui ont mené à cet accord. Nous tenons aussi à complimenter les délégations qui ont participé le plus activement au processus de négociation, au Comité du désarmement lui-même et, naturellement, à l'Ambassadeur Jaipal Représentant personnel du Secrétaire général.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, mon intervention à la clôture de la session de printemps vise à mettre en relief la position de ma délégation sur certains points et à indiquer la perspective dans laquelle nous évaluons l'avancement des travaux du Comité du désarmement, dont le rapport spécial à la session extraordinaire consacrée au désarmement vient d'être adopté.

Depuis la première session extraordinaire, en mai 1978, le Comité du désarmement a mené ses négociations dans un environnement changeant et parfois préoccupant. L'année 1979, celle qui a immédiatement suivi la première session extraordinaire consacrée au désarmement, a peut-être été la plus productive du point de vue de l'échange fructueux d'idées et de vues sur les mesures de désarmement, particulièrement de désarmement nucléaire. Au cours de cette période, le Groupe des 21, entre autres, a invité instamment les principaux Etats dotés d'armes nucléaires à mettre en oeuvre des mesures plus concrètes de désarmement. Dans ses documents de travail, le Groupe a insisté sur la nécessité de créer des groupes de travail sur des points spécifiques de l'ordre du jour. Le Groupe des 21 a aussi invité les parties aux négociations tripartites sur l'interdiction des essais nucléaires à informer le Comité du désarmement des progrès de leurs négociations et à impliquer plus directement et plus activement le Comité du désarmement dans ces négociations. Il s'est aussi efforcé d'obtenir des éclaircissements sur des questions encore pendantes. Le Groupe des 21 a demandé à diverses reprises aux Etats-Unis et à l'URSS de reprendre et de mener à terme leurs négociations bilatérales sur une convention sur les armes chimiques. Malheureusement, les réactions à ces demandes n'ont pas toujours été satisfaisantes. Les négociations bilatérales et tripartites sont maintenant suspendues, ce qui empêche le Comité de concentrer son attention sur deux des points les plus importants de son ordre du jour. Des tentatives ont aussi été faites pour changer les priorités fixées dans le Document final.

De nouveaux types d'armes de destruction massive sont en cours de déploiement et de mise au point, notamment la bombe à neutrons et des types plus sophistiqués d'armes chimiques. Le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire s'est sérieusement aggravé. Dans ce contexte ont eu lieu des manifestations de masses s'opposant à l'escalade continue du développement quantitatif et qualitatif des armements nucléaires et à la politique de préparation des conditions d'une guerre nucléaire éventuelle. Les peuples du monde entier réclament la cessation de la course aux armements et l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, ainsi qu'un gel des essais d'armes nucléaires. Des personnalités et organisations de premier plan et fort bien informées ont mis en cause les doctrines de la dissuasion nucléaire. Un mouvement de masse aussi spontané ne peut être négligé, étant donné particulièrement que la sensibilisation de l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement est l'un des objectifs de la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, dont l'ordre du jour comprend des questions telles que

(M. Terrefe, Ethiopie)

les activités éducatives, la formation et l'information de l'opinion publique en matière de désarmement. Ma délégation exprime donc l'espoir que certains Etats dotés d'armes nucléaires pourront être persuadés de rejeter la théorie dite de la "guerre nucléaire limitée", puisqu'une telle guerre n'aurait pas de gagnants.

Ma délégation est convaincue que l'examen et l'adoption d'un Programme global de désarmement est l'une des plus importantes tâches auxquelles s'attaque le Comité du désarmement. Le rapport du Groupe de travail spécial inclus dans le rapport spécial du Comité du désarmement à la deuxième session consacrée au désarmement est un document digne d'attention et qui mérite une étude approfondie. Ma délégation appuie pleinement la proposition selon laquelle un tel Programme, pour être réaliste, doit comprendre des calendriers et des objectifs et des principes et priorités clairement définis à négocier. Depuis plus de deux décennies, le monde attend avec impatience la mise en oeuvre d'un programme global comme celui que nous nous efforçons de mettre au point. Il est donc raisonnable d'envisager un calendrier n'allant pas au-delà de l'an 2000. Dans l'esprit du paragraphe 50 du Document final, ma délégation nourrit l'espoir que l'amélioration qualitative et le développement des systèmes d'armes nucléaires prendront fin et que l'étape suivante sera celle de l'arrêt de la fabrication de toutes ces armes et de leurs vecteurs, conduisant finalement à un programme global échelonné de réductions progressives et équilibrées des stocks ayant pour objet l'élimination finale et complète de ces armes à une date aussi proche que possible. Dans ses résolutions 35/152 et 36/92 F, l'Assemblée générale a demandé au Comité du désarmement de poursuivre ses négociations en vue de l'élaboration d'un programme global de désarmement pour présenter ce programme à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Certes, la section du rapport relative au Programme global de désarmement que nous venons d'adopter n'est pas totalement exempte de passages entre crochets, mais elle n'en représente pas moins plus de deux années de travail assidu. Ma délégation apprécie à sa juste valeur la maîtrise avec laquelle l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, dirige les activités du Groupe de travail spécial. Elle exprime l'espoir que les questions encore pendantes relatives aux mesures, aux phases et à la nature du Programme seront négociées sérieusement dans l'avenir.

Monsieur le Président, grâce aux efforts que vous-même et M. Alessi n'avez jamais ménagés, et à l'habileté de vos interventions, nous sommes parvenus à un consensus et avons établi le mandat du Groupe de travail spécial sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. A mon avis, le mérite de ce consensus revient non seulement au Groupe des 21, pour la souplesse dont il a fait preuve dans ses positions, mais aussi au Groupe des Etats socialistes, pour l'esprit de coopération et de compromis dont il a fait preuve, particulièrement lors de la réunion de consultation tenue ce matin sous votre présidence. Ma délégation félicite tous ceux qui ont contribué à ce succès. Selon elle, ce mandat devrait permettre au Groupe de travail spécial de négocier, dans l'esprit du document CD/181 du Groupe des 21, les questions relatives à la portée, à la vérification du respect, aux clauses finales et aux autres éléments qui interviendront dans un projet de traité, et un traité menant, il faut l'espérer, à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Ma délégation croit aussi comprendre que, dans la préparation du projet de traité, le Groupe de travail spécial prendra en considération toutes les propositions existantes et initiatives futures. C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, que ma délégation s'associe à votre déclaration dans laquelle vous remerciez toutes les délégations qui ont manifesté un esprit de compromis et de coopération dans nos travaux.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Enfin, ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés au cours des travaux du Groupe de travail spécial des armes chimiques, présidé par l'Ambassadeur Sujka, de Pologne; du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, présidé par l'Ambassadeur Wegener, et du Groupe de travail sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires, contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, que préside avec tant d'habileté l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, distingués représentants, cette session du Comité du désarmement tire à sa fin, et je veux exprimer la sincère satisfaction de ma délégation pour l'impartialité avec laquelle, Monsieur le Président, vous avez guidé nos délibérations. Des événements spectaculaires sont intervenus au cours de nos négociations, en particulier ces quatre derniers jours, et heureusement, vos efforts infatigables n'ont finalement pas été vains, notamment si l'on considère l'historique des débats que nous avons tenus depuis que nous nous sommes réunis ici, le 2 février dernier.

Permettez-moi aussi d'exprimer la gratitude de ma délégation à vos prédécesseurs, les Ambassadeurs Alessi, d'Italie, et Mahallati, d'Iran, ainsi qu'aux Ambassadeurs du Mexique, de la République fédérale d'Allemagne, du Pakistan et de la Pologne qui ont présidé avec impartialité les quatre Groupes de travail. Je veux aussi rendre hommage au Secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, et à tous ses collaborateurs, ainsi qu'aux interprètes, pour les excellents services qu'ils nous ont rendus au cours des trois derniers mois.

La délégation kényenne n'a pas l'intention de présenter une évaluation complète des travaux du Comité du désarmement. Toutefois, je dois exprimer de nouveau l'une de nos principales préoccupations, à savoir qu'il existe encore de nombreuses lacunes dans la vocation négociatrice du Comité et que celui-ci doit prêter toute son attention à cette question. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui approche nous offrira une bonne occasion à cet égard. J'espère qu'en examinant et en évaluant la suite donnée aux recommandations de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous attacherons une attention et une détermination particulières à la mise en oeuvre de la décision essentielle de faire du Comité l'unique forum multilatéral de négociation, chargé d'entreprendre des négociations de fond, et non pas simplement de débattre sur des questions de désarmement. Sur un plan plus positif, j'estime qu'à cette session le Comité est parvenu à plusieurs accords dans des domaines importants de ses travaux, et qu'il conviendra de les garder présents à l'esprit et de poursuivre l'action en s'appuyant sur eux, non seulement durant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais aussi pendant la session d'été de 1982 du Comité et au-delà. L'un de ces accords, peut-être le plus fructueux de la session, concerne le rapport spécial du Comité à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A mon avis, il s'agit d'un rapport équilibré, même s'il lui manque le caractère de recommandation que ma délégation aurait aimé voir dans un tel document, qui habituellement n'est soumis que tous les cinq ans. Donc, bien qu'il soit conforme dans sa structure et sa teneur au caractère spécial qu'il était censé avoir, compte tenu des directives données par le Comité au début de cette session, ce rapport aurait dû soumettre quelques recommandations spécifiques et pratiques pour discussion à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement plutôt que de s'en tenir au simple énoncé, sous forme résumée, de l'état d'avancement des négociations sur le désarmement depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.



(M. Don Nanjira, Kenya)

Un autre accord tout à fait bienvenu vient d'être réalisé au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, sur la base de la proposition figurant dans le Document de travail No 67, en date du 21 avril 1982, établi par l'Ambassadeur Jaipal à la suite de ses consultations avec diverses délégations. Nous nous sommes particulièrement félicités de ce nouveau fait positif, car il concerne une question à laquelle le Comité du désarmement a consacré beaucoup de temps, officiellement et officieusement, au cours de sa session actuelle. Ma délégation a donc décidé de ne pas s'opposer à la création d'un groupe de travail sur la base du Document de travail No 67, non parce que cette proposition représentait en elle-même le meilleur mandat pour le groupe de travail sur une interdiction complète des essais, mais essentiellement pour quatre raisons. Premièrement, elle a conclu que la proposition contenue dans le Document de travail No 67 offrait jusqu'à présent la meilleure chance de dégager un consensus. Deuxièmement, le mandat proposé n'est pas limitatif, c'est-à-dire permettra au groupe de travail, une fois créé, d'examiner toutes les questions relatives au point 1 de l'ordre du jour du Comité. Troisièmement, cette proposition n'invalide en rien la position exposée dans le document CD/181 du 24 avril 1982 par le Groupe des 21 - auquel mon pays appartient. Enfin, je suis fermement convaincu qu'en tant que forum multilatéral de négociations sur le désarmement, reconnu par la communauté internationale - et conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - le Comité ne doit pas être privé de son droit légitime d'entreprendre des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, ni empêché d'exercer son devoir à cet égard. Pour moi, il n'est pas tolérable que les politiques de blocs, les tactiques et l'affrontement militaire des deux alliances militaires et des superpuissances portent atteinte au Comité du désarmement, compromettent la cause du désarmement et son universalité et fassent du Comité lui-même le champ clos de luttes idéologiques ou autres. Hier, l'Ambassadeur de Sri Lanka nous a cité un proverbe de son pays selon lequel "lorsque deux éléphants font l'amour, c'est surtout l'herbe qui pâtit". C'est là un proverbe de Sri Lanka, mais nous avons aussi, en swahéli, un proverbe qui dit "lorsque deux éléphants se battent, c'est surtout l'herbe qui pâtit". Que se passerait-il si les éléphants se battaient tout en faisant l'amour ? Eh bien, dans le contexte du Comité du désarmement, cette herbe serait le Comité lui-même, et le Groupe des 21. Nous appuierons donc toute initiative visant à permettre au Comité de négocier un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Comme je l'ai dit précédemment, ma délégation se réjouit aussi des accords conclus sur d'autres points durant la session, en particulier de celui qui a trait à un texte d'ensemble sur le Programme global de désarmement. Il est évident que nous aurions aimé enregistrer un progrès plus marqué vers une interdiction complète des essais, mais dans la circonstance cela n'a pas été possible. J'espère que l'acceptation de l'idée des phases d'une interdiction complète des essais conduira à l'acceptation des autres éléments relatifs à l'interdiction complète des essais, y compris, en particulier, la question critique du calendrier, de l'examen et de l'évaluation, et celle du caractère contraignant du Programme global de désarmement et de la volonté politique et de l'engagement ferme qu'il doit impliquer. Autrement, ce Programme global de désarmement ne serait qu'un document sans valeur. Mon pays est prêt à apporter sa contribution à la cause du désarmement et, en tant que pays en développement, continuera d'attacher la plus grande importance à la relation étroite qui existe entre le désarmement et le développement. Ainsi, nous demanderons que les millions et les milliards de dollars, les sommes colossales galvaudées

(M. Don Nanjira, Kenya)

chaque année pour la course aux armements soient affectés d'urgence au développement économique et social, en particulier à celui des pays en développement, dans le contexte du Nouvel ordre économique international.

De l'avis de ma délégation, il serait du plus grand intérêt que nos consultations officielles reprennent à New York dès le début de la session extraordinaire et même, si possible, durant les réunions du Comité préparatoire. J'ajoute que le Comité se doit de mieux informer la communauté mondiale de ses activités. Il se passe beaucoup de choses au Comité, dont certaines réellement sérieuses, mais il faut reconnaître que les peuples du monde n'en savent que peu de chose, et je suis persuadé que pour faire progresser la cause du désarmement, il faut sans tarder améliorer l'éducation des masses et celle des responsables. Voilà, Monsieur le Président, quelques-unes des observations que je voulais formuler au stade actuel de notre session, et je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Tout d'abord, j'aimerais faire observer que la position de la Chine en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires est bien connue. Diverses parties ont maintenant donné leur accord à la création au Comité du désarmement d'un groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. La délégation chinoise ne fera pas obstacle à un consensus. Mais elle se réserve néanmoins le droit de formuler ultérieurement des observations sur cette question.

Monsieur le Président, grâce aux efforts de diverses délégations, la session actuelle du Comité du désarmement a abouti à quelques résultats. La délégation chinoise apprécie beaucoup la diplomatie, la compétence et la direction efficace dont a fait preuve l'Ambassadeur Okawa, du Japon, en tant que Président du Comité pendant le mois d'avril. Mais, nous ne saurions manquer de faire observer que la gravité de la situation internationale, caractérisée par l'agression, l'expansion et l'occupation d'une superpuissance et par la course toujours plus intense aux armements entre les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, a eu une influence défavorable sur les travaux du Comité et empêché d'accomplir des progrès plus considérables.

La délégation chinoise espère vivement qu'un programme global de désarmement pourra être adopté au cours de la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, sur la base des propositions raisonnables avancées par le Groupe des 21. De même, nous espérons que la session extraordinaire enregistrera des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour ce qui est de la question des garanties de sécurité fournies aux Etats non dotés d'armes nucléaires, nous espérons que les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants changeront d'attitude. Nous espérons aussi que l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques progressera plus rapidement au cours de la session d'été.

Enfin, nous espérons que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur laquelle se porte l'attention du monde entier, apportera une contribution importante à la cause du désarmement.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : J'ai déjà eu l'occasion hier de présenter une brève analyse récapitulative du projet du programme global de désarmement. Ma délégation croit toujours que ce sera là le thème central de l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

(M. Garcia Robles, Mexique)

consacrée au désarmement, mais nous estimons qu'il serait hors de propos d'y revenir aujourd'hui. Si j'ai demandé la parole, c'est uniquement pour présenter quelques considérations sur une autre question qui, à juste titre, vient en première place dans l'ordre du jour.

La position de la délégation mexicaine sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires est bien connue. Pendant des années, nous l'avons exposée tant à la Première Commission de l'Assemblée générale que devant les organes de négociation qui ont précédé le Comité du désarmement et devant ce Comité lui-même. La dernière fois que nous l'avons fait d'une façon relativement détaillée, c'est le 2 février dernier, à la séance inaugurale de la présente session du Comité.

Le compte rendu in extenso de cette séance étant facilement accessible, il serait superflu de répéter ici ce que nous avons dit alors. Je me bornerai à préciser que notre position n'a pas varié et que c'est elle qui inspirera les "propositions" et "initiatives" que la délégation mexicaine présentera au Groupe de travail et dont, conformément au dernier alinéa de la déclaration que nous avons adoptée aujourd'hui et qui figure au paragraphe 38 du rapport du Comité, le groupe "tiendra compte" dans l'exécution de la tâche qui lui a été confiée. Ce seront également les principes et les propos sur lesquels se fonde notre position bien connue qui inspireront notre attitude lorsque, comme prévu dans la dernière partie de l'alinéa susmentionné, le moment arrivera de prendre une décision sur la ligne à suivre à propos de cette question pendant l'année à venir.

En terminant, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser nos sincères félicitations et l'expression de notre vive reconnaissance, tant à vous-même qu'à votre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur Alessi, ainsi qu'à l'Ambassadeur Jaipal qui, en sa qualité de Secrétaire du Comité, n'a jamais cessé de vous épauler. Votre triple effort est aujourd'hui récompensé par la création du groupe de travail dont je viens de parler et qui, nous voulons le croire, pourrait représenter le premier pas vers la réalisation, dans un futur proche, de l'objectif auquel tous les peuples du monde aspirent en vain depuis plus d'un quart de siècle, à savoir la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires à jamais et dans tous les milieux.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation tient à présenter quelques observations au moment où le Comité se prépare à clore les travaux de sa session de printemps. En jetant un regard en arrière sur ce que le Comité a tenté d'accomplir ces trois derniers mois, ma délégation relève certaines choses dont, je le crois, nous pouvons tous nous enorgueillir et bien d'autres, malheureusement, à propos desquelles beaucoup de persévérance, de détermination et d'efforts seront nécessaires avant qu'un minimum de progrès puisse être enregistré. Comme l'ont dit de nombreuses délégations, il est apparu tout au long des travaux de la session, que la présence ou l'absence de volonté de compromis restait le facteur déterminant pour la réussite ou l'échec de nos entreprises au sein du Comité. Cela est normal, je pense, dans toutes les instances de négociation, en particulier au Comité, qui est le seul forum de négociations multilatérales sur le désarmement.

(M. Sutresna, Indonésie)

A propos du point 1 de notre ordre du jour, ma délégation, qui est l'une de celles qui ont insisté pour que soit créé rapidement un organe subsidiaire chargé de négocier un traité sur la cessation des essais nucléaires, se réjouit, comme celles qui ont déjà pris la parole, qu'il ait été enfin possible de créer un groupe de travail spécial sur l'interdiction complète des essais et de le pourvoir d'un mandat acceptable pour toutes les délégations. Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance à toutes les délégations pour le louable esprit de compromis dont elles ont fait preuve et qui a permis au Comité d'en arriver là. J'y vois la preuve que le Comité répond à l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies dans une mesure qui, si elle peut paraître modeste, est cependant positive; ainsi le Comité du désarmement s'est révélé capable de maintenir sa crédibilité face à l'intérêt croissant que lui porte la communauté internationale, sinon de la renforcer. Ma délégation se réjouit que ce succès ait été obtenu pendant l'exercice de votre mandat de Président, car votre pays et l'Indonésie continuent d'entretenir d'excellentes relations. Par ailleurs, je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas hommage au distingué Secrétaire de notre Comité, l'Ambassadeur Jaipal. C'est en grande partie à son habileté que nous devons d'être enfin parvenus au stade où nous nous trouvons aujourd'hui. Il reste encore un long chemin à parcourir, mais j'estime que le Comité a pris un bon départ. A propos du point 1 de l'ordre du jour, ma délégation ne peut s'empêcher de regretter que, bien que le Document final lui attribue aussi un rang de priorité élevé, aucun consensus n'ait pu se faire à son sujet durant la session de printemps. Ma délégation ne voudrait pas que cette situation soit interprétée comme un échec collectif du Comité.

S'agissant du point relatif aux garanties de sécurité négatives, je voudrais exprimer l'espoir que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement donnera un nouvel élan permettant au Comité de progresser sensiblement dans l'exercice de sa tâche au cours de sa session d'été, bien que, malheureusement, les obstacles apparaissent pour le moment insurmontables. Ma délégation garde pourtant l'espoir qu'en définitive le sens du réalisme prévaudra.

A propos des armes chimiques, ma délégation nourrit l'espoir qu'à la session d'été le Président pourra trouver une méthode de travail qui permette aux groupes de travail spéciaux de faire progresser le plus rapidement possible l'élaboration de dispositions pour une convention sur ces armes. L'importance qu'il y a à conclure rapidement une telle convention est à mon sens tout à fait évidente, notamment en raison de la course contre la montre à laquelle nous oblige la rapidité des innovations techniques.

Dans le domaine des armes radiologiques, ma délégation est consciente que le Groupe de travail spécial a encore de nombreux problèmes à résoudre. Toutefois, elle partage l'espoir que les obstacles qui ont été identifiés au cours de cette session de printemps pourront finalement être surmontés. Nous estimons que le document du Président ainsi que la proposition qui a été ou pourrait être présentée pourraient servir de point de départ pour nos travaux futurs sur cette question.

A propos du Programme global du désarmement, vous avez peut-être constaté, Monsieur le Président, qu'une grande partie du rapport figurant dans le document CD/283 reflète encore de larges divergences de vues, dont certaines sont fondamentales. Toutefois, ma délégation espère qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, ou peut-être même avant, ces divergences pourront être aplanies d'une manière acceptable pour tous par des procédures officieuses : contacts, consultations

(M. Sutresna, Indonésie)

officieuses ou autres. Comme certains des orateurs qui m'ont précédé, et bien qu'ils se soient exprimés sur un ton plutôt pessimiste, je crois que chacun de nous devra faire preuve d'un certain sens des réalités, faute de quoi nous ne pourrions pas surmonter les obstacles en question. Pourtant, j'estime qu'en faisant preuve de ce sens des réalités dans nos futurs efforts pour aplanir ces divergences, nous ne devrions pas perdre de vue les objectifs que nous souhaitons atteindre grâce au Programme global de désarmement.

Dans la déclaration qu'il a faite pour présenter le rapport, l'Ambassadeur García Robles, qui préside avec maîtrise notre Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement, a évoqué la question de la nature de ce Programme, que ma délégation voudrait elle-même brièvement aborder. Pour sa part, elle sera prête à se rallier au consensus qui pourrait se dégager à New York en ce qui concerne l'élément "caractère contraignant", car elle continue de penser que l'engagement politique à lui seul ne suffit pas, comme l'expérience acquise dans la mise en oeuvre du Document final nous a permis de le constater. L'Ambassadeur García Robles a indiqué plusieurs façons de procéder sur ce point. A cet égard, permettez-moi de suggérer que le Programme global de désarmement, s'il est adopté à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, puisse être signé par les chefs de délégations, pourvus à cet effet de pleins pouvoirs par leurs chefs de gouvernements respectifs. De l'avis de ma délégation, ce serait là une solution plus pratique, étant donné l'urgence que tous les Etats membres attribuent au Programme global de désarmement.

On a déjà beaucoup parlé de l'importance considérable qui s'attache à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il semble que ma délégation ne puisse plus rien avoir pratiquement à ajouter. Toutefois, elle tient à préciser qu'une longue période de quatre ans s'étant écoulée depuis que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté par consensus le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il ne peut y avoir de meilleure occasion que la deuxième session extraordinaire pour traduire dans les faits les engagements politiques que nous avons tous pris au cours de la session de 1978. Il serait bon que les membres du Comité du désarmement, puisque j'imagine que beaucoup d'entre nous iront à New York pour assister à cette deuxième session, fassent preuve, collectivement ou individuellement, en cette importante occasion d'un esprit de compromis et de concessions mutuelles.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à exprimer, par votre intermédiaire et au nom de ma délégation, nos sincères remerciements et notre vive reconnaissance à tous les membres du secrétariat, y compris ceux qui travaillent dans les coulisses, comme les interprètes et les agents des services de sécurité, pour les précieux services rendus au Comité au cours de sa présente session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Sutresna de sa déclaration. Le Comité vient d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement rectifier un passage de ma déclaration dans lequel je crains qu'il ne se soit glissé un lapsus : il convient d'y lire "prohibition of all nuclear-weapon tests" et non "nuclear-weapon States", comme je l'ai dit par inadvertance \*/

---

\*/ Note du traducteur : Rectification déjà faite dans la version française.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Nanjira pour cette précision.

Je crois que nous sommes parvenus à la conclusion de notre débat final de la première moitié de la session de 1982, et je vous remercie tous de la contribution que vous avez apportée à nos travaux ce soir. Je tiens aussi à vous remercier très sincèrement pour les paroles fort aimables que vous m'avez adressées.

Vous savez que nous avons encore un point à considérer. A notre réunion officieuse de la fin de l'après-midi, nous avons décidé de revenir en plénière sur la question des dates de la deuxième partie de notre session de 1982. Je regrette de dire qu'il n'existe pas actuellement de consensus en ce qui concerne la date d'ouverture de la session d'été, en dépit des consultations qui se sont poursuivies en coulisse durant cette séance plénière; à mon avis, aucun consensus n'est à prévoir pour les jours prochains. Je pense donc que je n'ai plus d'autre choix que de convoquer le Comité du désarmement en réunion officieuse à New York en juin, au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il sera peut-être possible à ce moment-là de parvenir à un consensus, car certaines questions se présenteront plus clairement qu'aujourd'hui. J'espère que vous pourrez agréer cette procédure, qui est autorisée par l'article 8 de notre règlement intérieur.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, j'avais interprété votre déclaration comme signifiant que la question à laquelle nous nous référons actuellement serait discutée au cours d'une réunion officieuse après l'achèvement des déclarations et la clôture de la séance plénière. Puisqu'à la séance officielle, lors de l'introduction en présentant une nouvelle proposition, je me suis permis de soulever un point d'ordre, je demande que la séance officielle soit maintenant suspendue et que vous convoquiez une réunion officieuse au cours de laquelle vos vues pourraient être pleinement exposées. Si vous avez formulé cette proposition en votre qualité de Président, je crains que cela ne provoque un débat en séance officielle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Erdembileg. Vous avez entendu sa proposition.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pour ne pas prolonger indûment cette discussion, qui a déjà trop duré, nous pourrions considérer que quatre délégations s'intéressent à cette question, la vôtre, puisque vous présidez le Comité jusqu'en juillet, et celles du Kenya, du Mexique et de la Mongolie. Je suggère que la séance soit suspendue, que les quatre délégations se consultent sous votre présidence et que la décision à laquelle vous parviendrez soit communiquée au Comité, lequel, je l'espère, approuvera aussitôt la conclusion des quatre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de Souza e Silva, du Brésil. Pouvons-nous accepter la suggestion de l'Ambassadeur Erdembileg et suspendre cette séance du Comité du désarmement pour tenir immédiatement une autre réunion officieuse du Comité ? Y a-t-il un consensus au sujet de cette procédure ?

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je remercie le représentant du Brésil de l'honneur qu'il m'a fait de suggérer la participation du Mexique à ce groupe restreint, mais je vous assure et j'assure aussi le distingué représentant du Brésil, que la perspective qu'a le Mexique d'assurer bientôt la présidence du Comité n'affecte en rien sa position quant à la date la plus appropriée pour ouvrir notre session d'été. Comme je l'ai dit ce soir, j'estime, comme quelques-uns des autres représentants l'ont déjà dit, que nous avons consacré trop de temps à cette question. Je suis totalement d'accord avec la suggestion que vous venez de faire. J'étais aussi d'accord avec la suggestion que vous aviez faite ce soir à l'ouverture de la séance, et avec la modification à cette suggestion qu'avait proposée l'Ambassadeur Israélien. Je ne vois pas d'inconvénient à suspendre la séance et à tenir une réunion officieuse, mais à une seule condition, Monsieur le Président. Je pense que cette réunion officieuse ne devrait pas durer plus de 15 minutes et qu'aussitôt après nous devrions prendre une décision en séance plénière. Pas plus de 15 minutes, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Garcia Robles. L'Ambassadeur Garcia Robles a approuvé la proposition de suspendre la séance et de continuer en réunion officieuse pour autant que cette dernière réunion ne dure pas plus de 15 minutes. Y a-t-il des objections ? Nous suspendons la plénière et nous passons immédiatement à la réunion officieuse.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 22 heures; elle est reprise à 22 h 20.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : La séance officielle du Comité du désarmement est reprise.

M. SOLÁ VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Puisque le Comité n'est parvenu à aucun consensus concernant l'ouverture des travaux du Comité cet été, nous proposons de décider que le Comité se réunira à New York pendant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur la convocation de son Président actuel, l'Ambassadeur du Japon, afin de fixer la date du début de la session d'été.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Solá Vila de sa proposition. Il ne semble pas y avoir d'objections; j'en conclurai donc que le Comité décide de se réunir en une réunion officieuse au mois de juin, à New York.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, avant que nous ne prenions une telle décision, je propose de rechercher une dernière fois une solution par des consultations ici et maintenant à Genève. Je vous prie donc de suspendre de nouveau la séance pendant trois ou quatre minutes.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, cela n'est pas sérieux; nous venons d'avoir une suspension de 15 minutes. Je m'oppose à une nouvelle suspension.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : J'appuie pleinement la proposition faite par le représentant de l'Union soviétique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je crains que la proposition faite par M. Nazarkine, de l'Union soviétique, ne rencontre pas de consensus.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole peut difficilement souscrire à la proposition formulée par le représentant de Cuba.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Dans ce cas, il n'y a pas d'autre solution que de lever la séance sans prendre de décision. Ou bien voulez-vous que nous nous réunissions de nouveau demain ?

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Si le Comité devait s'ajourner sans prendre de décision sur la date d'ouverture de la deuxième partie de notre session, ce serait une violation flagrante du règlement intérieur. Je vous prie donc, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire je prie également les membres du Comité de suspendre la séance pendant quatre ou cinq minutes pour que le groupe puisse procéder à des consultations et revenir avec une décision, après quoi nous mettrions un terme aux travaux de la première partie de la session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je suspends la séance pour cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle est reprise à 10 h 35.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La cent soixante-treizième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Je crois que ma proposition tendant à convoquer une réunion officielle du Comité en juin à New York ne rencontre pas de consensus. Une autre solution consisterait à s'abstenir de toute décision ce soir et à tenir une autre réunion du Comité demain matin, à 10 h 30. Y aurait-il un consensus pour cela ?

M. VLJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais demander qu'elle se tienne à 10 heures, car j'ai ensuite d'autres obligations. Ainsi, il n'y a pas de consensus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : On vient de me dire qu'il n'y aurait pas d'interprètes; par conséquent la séance devrait avoir lieu dans l'après-midi.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je crois que quelques-uns d'entre nous avaient, comme moi, établi leurs plans en tenant compte de la date fixée pour la clôture de la session. J'ai pour demain des engagements qu'il me serait impossible de changer et réellement je ne vois pas ce qui, d'ici demain matin à 10 h 30, pourrait modifier la situation. Par contre, il y a des raisons d'espérer que la situation puisse changer soit d'ici le mois de juin à New York, comme vous l'avez dit, soit d'ici le début du mois de juillet, ou si l'on veut dans la première quinzaine de mai lors de la réunion du Comité préparatoire. Mais d'ici à demain, Monsieur le Président, il n'y aura vraiment pas de changement. Le texte applicable en la matière, est l'article 7 du règlement intérieur, où il est dit : "Le Comité, aussitôt qu'il est possible de le faire dans la pratique, décide de la date d'ouverture de la seconde partie ... de sa session annuelle". Puisqu'il n'est pas possible de le faire dans la pratique, adoptons donc la suggestion que vous avez faite au début ou laissons la question pendante pour que vous puissiez convoquer une séance du Comité lorsque vous le jugerez opportun.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Il semble évident qu'il n'y a pas de consensus pour convoquer une nouvelle séance du Comité demain. J'ai une autre solution, à savoir celle de l'article 7 de notre règlement intérieur, où il est dit :



(Le Président)

"Le Comité aussitôt qu'il est possible de le faire dans la pratique, décide de la date d'ouverture de la seconde partie et des dates de clôture des deux parties de sa session annuelle, compte tenu des nécessités de ses travaux". Les mots clefs sont "aussitôt qu'il est possible de le faire dans la pratique". Puisque nous ne pouvons prendre de décision ce soir, nous en prendrons une dès que cela sera possible dans la pratique. Cela semble être le seul moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

M. NEBESCANU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Je regrette beaucoup, Monsieur le Président, mais je pense que vous devez annoncer la date de la prochaine séance plénière au moment où vous lèverez celle-ci sinon cela créera un vrai problème. Je crains que dans les circonstances actuelles, nous ne puissions invoquer les dispositions de l'article 7 du règlement intérieur et je pense, fermement que vous devez annoncer à la fin de cette séance, quelle que soit l'heure, la date de la prochaine séance plénière du Comité du désarmement, qu'il s'agisse d'une séance officielle ou d'une réunion officieuse. Autrement, cela signifierait que le Comité est soit en session, continue d'être en session, ou a cessé d'exister. Pardonnez-moi, je n'ai pas l'intention de compliquer davantage les choses. Mais je ne vois aucun autre moyen d'en sortir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je serais heureux d'annoncer la date de notre prochaine séance si cela était possible. Mais cela n'étant pas possible dans les conditions actuelles, tout ce que je peux dire est que la date de la prochaine séance plénière du Comité du désarmement sera annoncée ultérieurement.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. En fait cela nous donne plus de travail que J-1 et J-2 dont nous n'allons pas nous occuper. Nous suggérons, Monsieur le Président, que vous soumettiez à l'examen du groupe la date de reprise des travaux, soit le 3 août pour notre Comité et le 23 juillet pour le Groupe de travail des armes chimiques. Cela tiendrait compte des positions des 21 et des positions d'autres pays; nous n'avons à ce jour entendu élever aucune objection concrète à cela. Une situation nous préoccupe. Si nous ne prenons pas de décision, nous ne pouvons clore la session du point de vue du règlement. Si nous ne pouvons la clore, nous allons créer une situation délicate car si nous ne prononçons pas sa clôture, nous ne pourrions pas envoyer le rapport que nous avons approuvé. C'est pourquoi la délégation cubaine suggère que vous mettiez la question à l'étude pour voir s'il se dégage un consensus sur les dates du 3 août pour le Comité du désarmement et du 23 juillet pour le Groupe de travail des armes chimiques, en précisant la date que le secrétariat a indiquée pour terminer les travaux du Comité à la session d'été.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole n'a pas d'objections à formuler et elle appuie les propositions présentées par le distingué représentant de Cuba.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Une proposition a été présentée par Cuba, tendant à convoquer le Comité du désarmement à partir du 3 août et le Groupe de travail spécial des armes chimiques à partir du 23 juillet. Cette proposition, qui a été approuvée par l'Ambassadeur Erdembileg, fait-elle l'objet d'un consensus ?

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai fait une proposition à l'une de nos réunions officielles. Permettez-moi de dire que je partage entièrement l'opinion de mon distingué collègue de Cuba selon laquelle nous nous ferions tort si nous levions cette séance sans nous mettre d'accord sur la date d'ouverture de notre session d'été. Lorsque j'ai fait ma proposition, j'avais l'impression qu'elle bénéficierait d'un large appui. La seule objection que j'avais entendue était que cela signifierait, dans une certaine mesure, la suspension de l'une des dispositions de notre règlement intérieur. Monsieur le Président, nous nous trouvons actuellement dans une situation très difficile, je dirai même exceptionnelle. Je ne vois pas en quoi cela nous sert d'être ainsi ligotés par notre règlement intérieur. Plusieurs délégations ont dit que le règlement intérieur devait guider nos travaux, mais non nous lier de façon inutile. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je sou mets à nouveau et officiellement ma proposition, à savoir que la session d'été reprenne le 27 juillet et que vous en assuriez la présidence jusqu'à la fin du mois.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : J'aimerais, Monsieur le Président, appuyer la proposition du distingué Ambassadeur de Suède.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je suis également d'accord, Monsieur le Président.

M. AKINSANYA (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je dirai brièvement, Monsieur le Président, que ma délégation appuie cette proposition.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Quelle proposition ?

M. AKINSANYA (Nigéria) (traduit de l'anglais) : La proposition suédoise.

M. HASSAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : J'aimerais appuyer la proposition faite par le distingué Ambassadeur de Suède.

Mme EKANGA KABEYA (Zaïre) : Ma délégation apporte également son appui à la proposition du représentant de la Suède.

M. STEELE (Australie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation, elle aussi, appuie la proposition suédoise.

M. ERDENBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole peut appuyer la proposition suédoise si elle est modifiée de telle sorte qu'en juillet la présidence soit assurée par le président normalement investi de cette fonction et non par le représentant d'un pays qui l'aurait précédé. Si j'ai bien compris le représentant de la Suède, Monsieur le Président, vous continueriez d'assurer la présidence en juillet; dans cette hypothèse, nous ne pourrions accepter sa proposition, car cela constituerait une violation du règlement intérieur.

M. de BEAUSSE (France) : Monsieur le Président, j'étais prêt à appuyer fortement la proposition de la Suède et je pense que si vraiment le distingué représentant de la Mongolie s'en tient à l'application du règlement, ce qui est d'ailleurs extrêmement louable, je crois que nous pouvons respecter la lettre du règlement. Vous pourriez décider, nous pourrions décider, de convoquer le Comité pour sa prochaine session dans les premiers jours du mois d'août, puis nous pourrions décider que, compte tenu de l'importance de la tâche que nous avons à effectuer, il y a lieu de prévoir une session extraordinaire. Cette session extraordinaire se tiendrait comme s'il s'agissait

(M. de Beausse, France)

de l'intervalle entre deux sessions ordinaires, sous la présidence du Président actuel, c'est-à-dire de vous-même, Monsieur le Président, et cette session extraordinaire pourrait avoir lieu entre le 27 juillet et le 1er août, ou bien entre le 23 juillet et le 1er août. De cette manière, la lettre du règlement serait strictement respectée. Nous appliquerions, en effet, l'article 8, qui autorise le Président du Comité à convoquer le Comité en session extraordinaire, sans d'ailleurs préciser pour quelle raison.

Le PRESIDENT : Vous voulez dire une session extraordinaire du Comité ? Pas une réunion officieuse ?

M. de BEAUSSE (France) : Non, une session extraordinaire, ainsi qu'il est écrit en toutes lettres dans l'article 8 du règlement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Vous avez entendu la dernière proposition. Y a-t-il un consensus ? Alors, selon la proposition française, le Président actuel convoquerait le Comité en session extraordinaire vers la fin de juillet, et la deuxième moitié de la session de 1982 commencerait le 3 août. Y a-t-il un consensus à ce sujet ?

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Si la proposition française obtient un consensus, je ne m'y opposerai certainement pas. Toutefois, je croyais comprendre que l'on proposait aussi de réunir le Groupe des armes chimiques le 20 juillet; mon intention n'était pas de modifier en quoi que ce soit cette proposition, qui semble déjà avoir recueilli un consensus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense qu'aucune délégation ne s'oppose à la partie de votre proposition tendant à réunir le Groupe de travail des armes chimiques le 20 juillet. Il me semble que nous sommes parvenus à un accord.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole est disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concerne la proposition que vient de faire le représentant de la France. Cependant, cette proposition est contraire au règlement intérieur. Lorsque nous parlons d'une session extraordinaire, nous devons nous référer au règlement intérieur; n'étant pas juriste, je ne sais pas s'il convient d'appeler ou non une telle réunion session extraordinaire. Pourtant, si le Comité décidait d'organiser une session extraordinaire, je pense qu'elle ne pourrait durer que quelques jours. En fait, une session extraordinaire devrait être convoquée spécialement et examiner des questions hautement prioritaires et urgentes. C'est ainsi que je conçois une session extraordinaire, et non pas comme un prolongement d'une session ordinaire. J'ai donc une objection de ce point de vue.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Comme l'a dit l'Ambassadeur Erdembileg, c'est à l'examen d'importantes questions que doivent être consacrées les sessions extraordinaires. Puisque la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement aura juste pris fin, je propose que la session extraordinaire du Comité du désarmement soit consacrée à l'examen des décisions et recommandations prises à la session extraordinaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : L'interprétation va prendre fin d'ici peu. Je me propose de lever la séance à 23 heures.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : J'ai gardé le silence jusqu'ici, mais comme tout le monde parle, il me semble que je devrais poser une question. Ma question est la suivante : pour quelle raison particulière devrions-nous commencer à discuter des armes chimiques le 20 juillet ? Ne pourrions-nous pas convoquer le Groupe à la même date que celle prévue pour l'ouverture des travaux du Comité ? Quelle est l'urgence particulière ? Telle est ma question.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, si vous voulez vraiment lever la séance à 23 heures, nous n'avons pas d'autre choix que de tenir une autre séance demain après-midi. Je propose de tenir demain après-midi une autre séance, la cent soixante-quatorzième, du Comité du désarmement.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Ma délégation aurait des difficultés à accepter cette proposition, qui ne lui convient guère.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je propose de lever la séance à 23 heures. La prochaine séance sera annoncée ultérieurement.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Je tiens à préciser que je ne m'oppose pas à un consensus; j'ai simplement posé une question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous aurons peut-être une réponse demain.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : A mon avis, si M. Mihajlovic nous dit qu'il s'agit d'une simple question, le seul argument contre la solution proposée par la France est le scrupule exprimé par le représentant de la Mongolie, argument qui n'était pas très fortement motivé; cependant, la solution proposée par le représentant de l'Inde, M. Saran, est à mon avis suffisamment fondée pour ce qui est de la session extraordinaire. Je ne verrais pas d'inconvénient, Monsieur le Président, à ce que vous annonciez la prochaine séance, mais pour des raisons que j'ai déjà exposées, je dois m'opposer à ce qu'une séance se tienne demain. J'en suis désolé, mais telle est la situation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance du Comité du désarmement sera annoncée ultérieurement. Je vais lever la séance.

La séance est levée à 23 heures.